

# STRATÉGIE RÉGIONALE

# SPORT

# SANTÉ

**BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**  
**2020-2024**



## Sommaire

Introduction .....	4
Pilotage .....	8
Glossaire .....	9
Plan d'actions détaillé .....	10
<i>Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive</i>	13
<i>Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée à des fins d'appui thérapeutique</i>	51

# Introduction

## CONTEXTE NATIONAL

L'activité physique est un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie. Elle figure comme une des priorités de nombreux plans nationaux comme le Plan national de santé publique « Priorité prévention : rester en bonne santé tout au long de sa vie » et le 4<sup>ème</sup> Programme national nutrition santé (PNNS) 2019-2023. La promotion d'une activité physique régulière constitue également une priorité de la Stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2022 adoptée en décembre 2017. Elle porte sur la promotion de la pratique d'une activité physique à tous les âges de la vie, la lutte contre les comportements sédentaires dans la vie quotidienne et l'accompagnement du déploiement de l'activité physique adaptée prescrite dans le traitement de certaines pathologies.

### L'Activité physique et sportive (APS) au service du bien-être et de la santé :

En France, 1 français sur 2 ne pratique jamais de sport<sup>1</sup> pourtant les bienfaits de l'APS sont reconnus comme contribuant au bien-être des individus dès le plus jeune âge mais aussi chez l'adulte et le sénior. L'APS occupe un rôle important dans la prévention de nombreuses pathologies et du surpoids. Malheureusement de nombreuses inégalités existent autour des pratiques selon le sexe, l'âge, le lieu de vie ou l'origine sociale des personnes. Il convient alors de faire évoluer les représentations collectives et de privilégier des environnements favorables (pistes cyclables, offres sportives adaptées...) au développement des pratiques d'APS en milieu scolaire, en EHPAD, en milieu pénitentiaire, en milieu professionnel...

### L'Activité physique adaptée (APA) à de fins thérapeutiques :

Aujourd'hui en France, plus de 11 millions de personnes sont prises en charge par l'Assurance maladie dans le cadre d'une Affection de Longue Durée (ALD). Ce chiffre n'inclut pas l'ensemble des malades chroniques (près de 20 millions de personnes)<sup>2</sup>. L'APA contribue à améliorer l'état de santé et ses bienfaits constituent un réel apport permettant aux personnes de mieux vivre avec la maladie et de mieux supporter les traitements. Par ailleurs, l'activité physique et sportive est reconnue comme une thérapeutique non médicamenteuse par la Haute Autorité de Santé depuis 2011. Les bénéfices de l'activité physique en prévention secondaire ou tertiaire chez les patients atteints de pathologies chroniques sont démontrés par de nombreuses études de bonnes qualités et l'expertise collective de l'INSERM de janvier 2019 en fait le bilan.

---

<sup>1</sup> France stratégie – activité physique et pratique sportive pour toutes et tous

<sup>2</sup> Programme national nutrition santé 2019-2023

Une instruction commune n° DS/DSB2/SG/DGS/2012/434 du 24 décembre 2012, transmise aux ARS et DR(D)JSCS, leur demandait la mise en œuvre opérationnelle des mesures visant à promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives (APS) comme facteur de santé publique, comme déclinaison régionale du Plan national sport, santé, bien-être (PNSSBE).

Conformément à cette instruction et à partir de 2013, l'ARS et la DRDJSCS se sont mobilisées pour promouvoir l'activité physique comme facteur de santé et pour établir des priorités avec la mise en place d'actions régionales autour du sport-santé. Ce plan a permis une collaboration entre les deux institutions et l'élaboration conjointe d'un Plan régional sport, santé, bien-être et la mise en place d'un réseau « sport-santé ».

En 2019, la Stratégie nationale sport santé (SNSS) 2019-2024 prend le relais du PNSSBE et porte l'ambition de changer de paradigme pour faire reconnaître pleinement l'activité physique et sportive comme facteur de santé physique et mentale, et de proposer des solutions qui permettent de déployer cette activité dans des conditions sécurisées, reposant sur des pratiques adaptées, accessibles, voire labellisées avec un encadrement compétent.

Une seconde instruction interministérielle n° DGS/EA3/DS/B1/2019/253 du 6 décembre 2019 demande une déclinaison régionale par les ARS et DR(D)JSCS.

## **2020-2024 NOUVELLE STRATÉGIE RÉGIONALE SPORT-SANTÉ**

Dans ce cadre, le travail engagé dans le Plan régional sport-santé bien-être de Bourgogne Franche-Comté (2016-2020) est poursuivi et amplifié fin 2020 par une nouvelle Stratégie Régionale Sport-Santé (SRSS) Bourgogne Franche-Comté. Son écriture a été réalisée par l'ARS et la DRDJSCS avec l'appui du Réseau sport-santé et des acteurs régionaux. Cette stratégie inscrit des actions régionales en faveur de la santé dans le cadre et les objectifs nationaux de la SNSS.

Cette déclinaison régionale est composée de 31 actions portées par 2 axes :

- ▶ Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive
- ▶ Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée à des fins d'appui thérapeutique

Les priorités de ce plan d'actions sont :

- ▶ Poursuivre le recensement de l'offre d'APA en s'appuyant sur la plateforme internet EsPASS
- ▶ Assurer la diffusion d'outils pour les professionnels de santé afin d'augmenter le recours à la prescription d'APA
- ▶ Augmenter la pratique sport-santé des publics : jeunes, personnes âgées, salariés, détenus, personnes en situation de handicap, familles monoparentales, en situation de précarité et souffrant de maladies chroniques.

La stratégie régionale s'appuie sur des objectifs en lien avec le Plan régional de santé, avec des indicateurs définis qui permettront d'analyser chaque année en comité stratégique sport-santé, leur niveau d'atteinte.

Sa rédaction a été guidée par 3 principes :

- ▶ La concertation des acteurs régionaux du sport et de la santé
- ▶ La territorialisation des actions
- ▶ La coordination des actions dans le cadre du Parcours d'accompagnement sportif pour la santé (PASS)

## **GOVERNANCE REGIONALE – 3 niveaux au service du sport-santé**

1- Le comité stratégique sport santé mis en place en 2016 pour définir et valider les orientations du plan régional, poursuivra ses travaux autour de cette nouvelle stratégie régionale sport-santé. Copiloté par l'ARS et la DRDJSCS/DRAJES, il se réunira au moins une fois par an et sera composé des différents partenaires institutionnels et techniques investis dans la mise en œuvre de la politique régionale « sport-santé ». Il sera force de proposition, d'évolution et d'évaluation de cette nouvelle SRSS.

2- L'équipe projet sport-santé, composée de personnels de l'ARS, de la DRDJSCS/DRAJES, du Conseil régional, sera toujours chargée d'assurer le pilotage opérationnel de la nouvelle SRSS et en particulier la liaison entre le comité stratégique et les autres structures de mise en œuvre opérationnelle : le Réseau Sport Santé et les maîtres d'œuvre de l'ensemble des actions du plan. Elle assurera le suivi et l'évaluation des actions en relation avec le RSSBFC.

3- Le réseau sport santé chargé de la mise en œuvre, du déploiement ou partenaire d'un certain nombre d'actions définies dans le contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'ARS et la DRDJSCS, et étendu au Conseil Régional en 2019.

Une évaluation annuelle des actions composant cette stratégie sera réalisée et présentée en comité stratégique sport-santé. Des adaptations et révisions pourront être apportées suite à cette évaluation annuelle et décision du comité stratégique.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les Délégations régionales académique de la jeunesse, de l'engagement et des sports (DRAJES) prendront la suite des DRDJSCS. Elles continueront de porter la politique ministérielle du déploiement du sport santé.

Dijon, le 15 décembre 2020

Le directeur de la santé publique ARS BFC  
**Alain MORIN**



Le directeur régional DRDJSCS BFC  
**Philippe BAYOT**



## Pilotage

### **Directeurs de projet :**

M. Alain MORIN, Directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé (ARS)

M. Philippe BAYOT, Directeur régional et départemental de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS).

### **Équipe projet :**

Dr Isabelle ROUYER, conseillère médicale DSP – ARS

Eric LALAUERIE, adjoint au directeur de la santé publique – ARS

Chloé SALAÛN BÉCU, responsable du pôle politiques sportives – DRDJSCS

Raphaël MEISS, conseiller d'animation sportive – DRDJSCS

Aurélie MALLET, cheffe de service - Sports, jeunesse et vie associative – Conseil Régional

Catherine DUC, chargée de mission – Conseil Régional

Daniel PLANCHE, vice-président « sport-santé » CROS BFC

Claire GROUILLON, chargée de développement – Réseau sport-santé, CROS BFC

Marie-Lise THIOLLET, cheffe de projet – Réseau sport-santé, CROS BFC

# Glossaire

## Abréviations, sigles et acronymes utilisés dans le document

<b>ALD</b>	Affection de longue durée
<b>ANS</b>	Agence nationale du sport
<b>AP</b>	Activité physique
<b>APA</b>	Activité physique adaptée
<b>APS</b>	Activité physique et sportive
<b>APSA</b>	Activité physique et sportive adaptée
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>BFC</b>	Bourgogne Franche-Comté
<b>CARSAT</b>	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
<b>CCAS</b>	Centre communal d'action sociale
<b>CDOS</b>	Comité départemental olympique et sportif
<b>CLS</b>	Contrat local de santé
<b>CNOSF</b>	Comité national olympique et sportif français
<b>CNSA</b>	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
<b>CPOM</b>	Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens
<b>CPTS</b>	Communauté professionnelle territoriale de santé
<b>CRDS</b>	Contrat régional de développement du sport
<b>CREPS</b>	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive
<b>CROS</b>	Comité régional olympique et sportif
<b>DDCS</b>	Direction départementale de la cohésion sociale
<b>DDCSPP</b>	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
<b>DIRECCTE</b>	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
<b>DRAJES</b>	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport
<b>DRDJSCS</b>	Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
<b>DREAL</b>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
<b>DSDEN</b>	Direction des services départementaux de l'Education nationale
<b>EHPAD</b>	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
<b>ETP</b>	Education thérapeutique du patient Equivalent temps plein
<b>FÉMASCO</b>	Fédération des maisons de santé et de l'exercice coordonné
<b>FIR</b>	Fonds d'intervention régional
<b>GIE IMPA</b>	Groupement d'intérêt économique "Ingénierie et maintien à domicile des personnes âgées"
<b>INPES</b>	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
<b>INSERM</b>	Institut national de la santé et de la recherche médicale
<b>IREPS</b>	Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
<b>MDPH</b>	Maison départementale des personnes handicapées
<b>MSA</b>	Mutualité sociale agricole
<b>OMEGAH</b>	Objectif mieux être grand âge hébergement
<b>PASS</b>	Parcours d'accompagnement sportif pour la santé
<b>PGI</b>	Pôle de gérontologie et d'innovation
<b>PNNS</b>	Programme national nutrition santé
<b>RRAPPS</b>	Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé
<b>RÉPPOP</b>	Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique
<b>RSS</b>	Réseau sport santé
<b>SNSS</b>	Stratégie nationale sport-santé
<b>SRSS</b>	Stratégie régionale sport-santé
<b>SSR</b>	Soins de suite et de réadaptation
<b>SSU</b>	Service de santé universitaire
<b>SUAPS</b>	Service universitaire des activités physiques et sportives
<b>URPS</b>	Union régionale des professionnels de santé

# Plan d'actions détaillé

<b>Axe 1 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE PAR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE</b>	<b>13</b>
<b>Objectif 1 - Contribuer au développement de la pratique d'activité physique et sportive (APS)</b>	
<b>Mesure 1 : Communiquer en direction des publics sur les bienfaits de la pratique régulière d'une activité physique et sportive, sur la condition physique et la santé</b>	
<b>Fiche action 1.1 : Créer et décliner différents supports de communication sur les bienfaits des APS</b>	<b>14</b>
<b>Fiche action 1.2 : Assurer la veille et la diffusion de documents relatifs à la nutrition (notamment PNNS) auprès des structures et publics concernés</b>	<b>16</b>
<b>Mesure 2 : Promouvoir l'APS auprès des publics scolaires et des étudiants</b>	
<b>Fiche action 2.1 : Déployer le programme de prévention du surpoids et de l'obésité « CrokyBouge » dans les écoles primaires</b>	<b>18</b>
<b>Fiche action 2.2 : Lancer une expérimentation pour la mise en place du dispositif « ICAPS »</b>	<b>20</b>
<b>Fiche action 2.3 : Développer des actions de prévention autour des APS et APA pour les étudiants</b>	<b>22</b>
<b>Mesure 3 : Développer la pratique d'APS en milieu professionnel</b>	
<b>Fiche action 3.1 : Développer les APS et l'APA dans le milieu professionnel avec le programme «WORK&amp;MOVE®»</b>	<b>24</b>
<b>Fiche action 3.2 : Promouvoir et diffuser le référentiel « 6 clés pour booster la santé de votre entreprise »</b>	<b>26</b>
<b>Mesure 4 : Développer l'offre de pratique d'activité physique et sportive pour les seniors et les personnes avançant en âge</b>	
<b>Fiche action 4.1 : Développer l'activité physique pour les personnes âgées autonomes à domicile avec les « ateliers bons'jours »</b>	<b>28</b>
<b>Fiche action 4.2 : Développer l'activité physique pour les personnes âgées au sein des résidences autonomie avec le dispositif « les atouts de l'âge »</b>	<b>30</b>
<b>Fiche action 4.3 : Déployer les APA au sein des EHPAD avec le programme OMEGAH 2 pour les personnes âgées</b>	<b>32</b>
<b>Fiche action 4.4 : Elaborer et diffuser un référentiel autour des pratiques en APA spécifiquement en EHPAD</b>	<b>34</b>
<b>Mesure 5 : Développer l'offre de pratique d'APS et d'APA pour les personnes détenues</b>	
<b>Fiche action 5.1 : Développer l'offre d'APS et d'APA en milieu pénitentiaire</b>	<b>36</b>
<b>Objectif 2 - Favoriser le développement territorial de la pratique d'activités physiques et sportives dans un objectif de bien-être et de santé</b>	
<b>Mesure 6 : Stimuler le développement des offres fédérales de pratique d'activités physiques et sportives en faveur du bien-être et de la santé</b>	
<b>Fiche action 6.1 : Inciter le mouvement sportif à développer des créneaux sport-santé bien-être et thérapeutiques</b>	<b>38</b>
<b>Mesure 7 : Favoriser l'accès aux infrastructures sportives</b>	
<b>Fiche action 7.1 : Inciter les collectivités à faciliter l'accès à leurs infrastructures pour la mise en place de créneaux sport-santé pour le mouvement sportif</b>	<b>40</b>
<b>Mesure 8 : Favoriser les mobilités actives pour les déplacements au quotidien notamment dans les espaces publics</b>	
<b>Fiche action 8.1 : Déployer le nouveau module « mobilité active » sur l'eSET à destination du milieu scolaire</b>	<b>42</b>
<b>Fiche action 8.2 : Promouvoir le référentiel « Territoires Nutrition : le journal des collectivités qui s'activent pour les habitants » à destination des collectivités pour faire connaître et adhérer aux directives PNNS</b>	<b>44</b>
<b>Fiche action 8.3 : Promouvoir les actions autour de la mobilité à vélo</b>	<b>46</b>
<b>Objectif 3 - Déployer les Maisons sport santé sur l'ensemble du territoire</b>	
<b>Mesure 9 : Référencer des maisons sport-santé de manière équilibrée sur les territoires et assurer une large information des publics</b>	
<b>Fiche action 9.1 : Référencer et coordonner les maisons sport-santé de la région</b>	<b>48</b>
<b>Axe 2 : DÉVELOPPER L'OFFRE ET LE RECOURS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE À DES FINS D'APPUI THÉRAPEUTIQUE</b>	<b>51</b>
<b>Objectif 4 - Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'activité physique adaptée et renforcer la coordination interdisciplinaire</b>	
<b>Mesure 10 : Recenser l'offre d'APA, la mettre à disposition du grand public et des professionnels et s'assurer de la qualité des pratiques proposées</b>	
<b>Fiche action 10.1 : Valoriser le site EsPASS et inciter les structures à se référencer sur les offres à visées bien-être et thérapeutique</b>	<b>52</b>

<b>Mesure 11 : Développer la pratique d'APA pour les personnes atteintes de maladies chroniques</b>	
<b>Fiche action 11.1</b> : Poursuivre le déploiement du dispositif de sport sur prescription, le « Parcours d'accompagnement sportif pour la santé » (PASS), à destination des adultes atteints de pathologies chroniques	<b>54</b>
<b>Fiche action 11.2</b> : Poursuivre le déploiement des ateliers « Pass'Sport Forme » destinés aux enfants et adolescents en surpoids et obésité	<b>56</b>
<b>Mesure 12 : Développer des APS et APA pour les publics prioritaires</b>	
<b>Fiche action 12.1</b> : Promouvoir la pratique d'APS et d'APA pour les familles monoparentales	<b>58</b>
<b>Fiche action 12.2.1</b> : Développer les offres d'APA pour les personnes en situation de handicap mental et psychique	<b>60</b>
<b>Fiche action 12.2.2</b> : Développer les offres d'APA pour les personnes en situation de handicap moteur et sensoriel	<b>62</b>
<b>Fiche action 12.3</b> : Favoriser la pratique d'APS et d'APA pour les personnes en situation de grande précarité	<b>64</b>
<b>Fiche action 12.4</b> : Améliorer le quotidien des aidants en proposant des créneaux d'activité physique	<b>66</b>
<b>Mesure 13 : Développer le recours à la prescription d'APA par les médecins</b>	
<b>Fiche action 13.1</b> : Déployer l'offre d'APA au sein des maisons de santé pluridisciplinaires	<b>68</b>
<b>Fiche action 13.2</b> : Sensibiliser les professionnels de santé et assurer la diffusion d'informations	<b>70</b>
<b>Mesure 14 : Développer les compétences des professionnels de santé et du sport intervenant dans le champ de l'activité physique adaptée et favoriser l'interdisciplinarité</b>	
<b>Fiche action 14.1</b> : Mettre en place des formations/informations complémentaires pour les professionnels de santé	<b>72</b>
<b>Fiche action 14.2</b> : Former les éducateurs sportifs à la thématique « sport & maladies chroniques »	<b>74</b>
<b>Fiche action 14.3</b> : Former les équipes pluridisciplinaires et le personnel de l'éducation nationale pour la prise en charge des enfants/adolescents en surpoids ou obésité notamment sur l'APA	<b>76</b>
<b>Objectif 5 - Identifier des voies de solvabilisation de la pratique d'APA à visée sanitaire</b>	
<b>Mesure 15 : Accompagner et soutenir les voies de solvabilisation de l'offre d'APA existantes et en explorer des nouvelles</b>	
<b>Fiche action 15.1</b> : Lancer une réflexion pour identifier de nouveaux financeurs et pérenniser/déployer les dispositifs existants	<b>78</b>



Sport, santé, bien-être  
Bourgogne Franche-Comté

**Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être  
par l'activité physique et sportive**

## Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

### Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 1 : Communiquer en direction des publics sur les bienfaits de la pratique régulière d'une APS, sur la condition physique et la santé

## Action 1.1

## Créer et décliner différents supports de communication sur les bienfaits des APS

### Maître(s) d'ouvrage :

ARS  
DRDJSCS/DRAJES

### Maître(s) d'œuvre :

ARS  
Réseau sport-santé

### Partenaire(s) :

ARS  
DRDJSCS/DRAJES  
IREPS  
Conseil régional  
Mouvement sportif  
FÉMASCO  
Médias (presse,  
radio, tv)  
Mutuelles  
Autres  
Comité régional  
sport adapté  
SSR La Beline

### Présentation / Description :

La sensibilisation du grand public aux bienfaits des APS régulières représente un des enjeux de la Stratégie Nationale Sport Santé. La communication sur le sujet des bienfaits de l'APS sur la santé nécessite une meilleure visibilité. Il s'agirait de développer des campagnes et des outils de communication spécifiques et adaptés aux différents publics sur l'ensemble du territoire et sur différents supports (réseaux sociaux, presse, vidéos salle d'attente...). Les manifestations grand public comme les événements labellisés « Sentez-vous sport » (SVS) sont également de bons leviers pour promouvoir les bienfaits des APS auprès de nombreux public (scolaire, universitaire, grand public, entreprises, enfants en situation de handicap mental...). La mobilisation du mouvement sportif est très importante dans ce cadre, celle des médias locaux et régionaux seraient également à développer pour la diffusion d'informations au grand public. Le réseau des mutuelles peut également être sollicité.

### Objectif(s) de l'action :

Promouvoir l'APS et l'APA comme facteur de santé et ainsi réduire les problématiques de santé liées à l'inactivité physique et à la sédentarité. Sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés aux bénéfices de l'APS sur la santé avec des supports adaptés à chaque public.

### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

La stratégie nationale de santé a fixé comme axe majeur la mise en place d'une politique globale de prévention et de promotion de la santé, dans tous les milieux et tout au long de la vie. La plateforme EsPASS pourrait également relayer des supports et être un centre de ressources régional.

### Budget :

A définir

### Source(s) :

### Principales tâches :

- Développer des campagnes de communication adaptées aux différents publics
- Recenser les supports et outils existants au niveau national et régional.
- Promouvoir et diffuser les supports existants (expositions « Manger-Bouger-Dormir » et « sport-santé, addictions », supports de l'IREPS...).
- Mise en place d'un groupe de travail pour la création de nouveaux supports (brochures sur les bienfaits des APS-A, vidéos à diffuser dans les salles d'attentes des professionnels de santé...).

### Déclinaison territoriale :

Nationale  
Régionale

**Indicateurs :** **de réalisation**

Nombre de campagnes de communication mises en place

 **de résultats**

Nombre de supports existants et d'évènements SVS réalisés sur la région autour de la promotion des APS

Nombre de participants aux évènements et nombre de supports réalisés et diffusés

 **d'impact****Cibles / Échéances :**

Tous les publics

Sur les 4 années de la Stratégie régionale sport-santé et pérennisation de l'action

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Variété des supports et des publics cibles.

Limiter les impressions et ne pas produire trop de documents papiers.

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

En fonction des partenaires présents dans les groupes de travail et des supports existants.

**Perspectives :** *Multiplification de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Mutualisation des supports avec les maisons sport santé, les autres régions et le niveau national.

**Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)**

**Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS**

**Mesure 1 : Communiquer en direction des publics sur les bienfaits de la pratique régulière d'une APS sur la condition physique et la santé**

**Action 1.2**

**Assurer la veille et la diffusion de documents relatifs à la nutrition (notamment PNNS) auprès des structures et publics concernés**

**Maître(s) d'ouvrage :**  
ARS

**Maître(s) d'œuvre :**  
IREPS

**Partenaire(s) :**  
ARS  
DRDJSCS/DRAJES  
Réseau sport-santé  
Membres du Rrapps  
Collectivités  
territoriales actives  
PNNS  
Entreprises actives  
PNNS  
Professionnels de  
Santé et  
paramédicaux  
CROS/CDOS  
Mouvement sportif  
Membres du groupe  
de travail sur le  
développement  
d'environnements  
favorables

**Présentation / Description :**

Cette action s'appuie sur le site internet du réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé (Rrapps).  
Il s'agit de promouvoir des supports et référentiels relatifs au PNNS et d'alimenter et mettre à jour le site internet du Rrapps.

**Objectif(s) de l'action :**

Assurer la veille et la diffusion de documents relatifs à la nutrition auprès des structures et publics concernés

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

Monter en compétences des acteurs par la diffusion et l'accès à de nombreuses ressources.  
Mise à disposition de documents et brochures dans les structures accueillant du public.

**Budget :**  
CPOM Ireps BFC

**Source(s) :**  
ARS via FIR

**Principales tâches :**

Réalisation d'une veille thématique et quotidienne autour de l'alimentation et de l'APS disponible via la newsletter La Veille du jour et sur le site internet du RRAPPS ;  
Alimentation de la base de données documentaire : <http://www.bibbop.org> avec des documents scientifiques et techniques, et des outils pédagogiques acquis dans les centres de documentation de l'Ireps BFC ;  
Diffusion via les antennes départementales de l'Ireps des documents édités par Santé publique France autour de la thématique Nutrition ;  
Diffusion et accompagnement à l'appropriation de référentiels d'intervention en promotion de la santé nutritionnelle.

**Déclinaison territoriale :**

Les antennes départementales auront comme missions de diffuser le plus largement possible et de faire connaître ce site ressource qu'est le site du RRAPPS BFC.

**Indicateurs :**

**de réalisation**

Veille documentaire :

- Nombre d'informations repérées et diffusées, relatives aux thèmes de l'alimentation ou de l'activité physique

Acquisition de documents :

- Nombre de documents indexés dans Bib sur la thématique Nutrition
- Nombre d'outils pédagogiques indexés dans Bop sur la thématique Nutrition
- Diffusion de documents (Santé publique France) sur la nutrition

**de résultats**

Consultation du site internet

**d'impact**

**Cibles / Échéances :**

Période : 2020/2021

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

Equipe mobilisée en interne : Professionnels du pôle information / documentation et communication

**Perspectives :** *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 2 : Promouvoir l'APS auprès des publics scolaires et des étudiants

## Action 2.1

### Déployer le programme de prévention du surpoids et de l'obésité « Croky Bouge » dans les écoles primaires

#### Maître(s) d'ouvrage :

ARS

#### Maître(s) d'œuvre :

RÉPPOP-BFC

#### Partenaire(s) :

- Education nationale
- Collectivités Territoriales
- IREPS

#### Présentation / Description :

Le programme de prévention primaire "Croky Bouge" vise à véhiculer des messages nutritionnels par le biais de techniques d'animations et supports pédagogiques, via la collaboration d'enseignants, infirmier(e)s scolaires et diététicien(ne)s. Cette action s'adresse aux classes de cycle 2 et à leurs parents. Intégrée au programme scolaire, elle s'inscrit dans une démarche d'éducation à la santé positive en renforçant les compétences psychosociales. Elle comprend 6 ateliers d'environ une heure autour de diverses thématiques : "Rythme de vie et sédentarité", "Développer le goût", "L'activité physique", "Boire de l'eau", "Fruits et légumes", "Faim, gourmandise et plaisir". Ces ateliers laissent une large place à l'écoute, l'interrogation et l'expression, ce qui permet d'entamer des réflexions au sein de la classe avec une pédagogie expérientielle et ludique. Le programme rend possible une approche autour du mode de vie (AP, sédentarité, alimentation) et le contact avec les parents dont le rôle est essentiel dans le renforcement précoce et durable des comportements favorables à la santé.

#### Objectif(s) de l'action :

- Modifier les comportements des enfants en termes de nutrition (sédentarité, activité physique et alimentation) ;
- Diminuer la prévalence du surpoids et de l'obésité pédiatriques.

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

- Favoriser l'éducation nutritionnelle des enfants ;
- Sensibiliser les enfants et leurs parents à un mode de vie sain et actif.

#### Budget :

1000€ / classe

#### Source(s) :

ARS – FIR via inscription dans CLS

#### Principales tâches :

- Identifier chaque année les territoires les plus touchés par le surpoids et l'obésité avec l'appui de la santé scolaire (enquête épidémiologique par le recueil des données de corpulence des élèves à l'entrée en 6<sup>e</sup>) ;
- Accord et choix des classes concernées par l'action avec les DSDEN ;
- Recrutement des intervenants ;
- Mise en œuvre des réunions de coordination et planification des ateliers sur l'année scolaire ;
- Sensibilisation des professeurs des écoles à l'utilisation du guide pédagogique et des outils de l'action en vue d'une appropriation et pérennisation du programme.

#### Déclinaison territoriale :

Locale : écoles élémentaires de la région

## Indicateurs :

### de réalisation

- territoires ciblés en fonction des priorités sanitaires
- nombre de classes de cycle 2 et d'élèves touchés : 30 classes/an (en fonction du budget alloué)
- nombre de CLS comprenant une action de prévention du surpoids et de l'obésité pédiatrique

### de résultats

- évaluation globale et par séquence auprès des enseignants et des parents ayant participé au programme (contenu pédagogique, compréhension des messages)
- nombre de professeurs des écoles et infirmiers poursuivant l'action l'année suivante

### d'impact

- analyse des changements de comportement en fin de programme : sondage annuel auprès des enseignants et parents
- perspectives envisagées sur les années suivantes par les équipes éducatives

## Cibles / Échéances :

- Intérêt territorial et inscription dans le cadre du CLS ;
- Exploitation des données épidémiologiques sur l'ensemble de la région pour déterminer les territoires cibles.

## Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Respect de la chronologie des séquences proposée dans le guide pédagogique
- Intervention d'un(e) diététicien(ne) dans la co-animation des ateliers dans un premier temps
- Présentation du programme et communication des dates des ateliers aux familles lors de la rentrée scolaire.
- Alternance des temps d'expression orale, expérientiels et appui sur le carnet élève pour dynamiser les séquences et s'adapter à l'âge des enfants.

## Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

0,2 ETP diététicienne coordinatrice pour la mise en œuvre de 20 classes par an.

## Perspectives : *Multiplification de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Autonomiser les professionnels infirmier(e)s et enseignants pour permettre la pérennisation du programme sur les années suivantes.
- Favoriser l'appropriation des outils aux professionnels pour ouvrir des pistes d'action en classe et projets sur les années suivantes.
- S'appuyer sur l'infirmier(e) scolaire pour toucher les autres établissements du secteur.
- Permettre une orientation et une ouverture partenariale vers les professionnels (diététicien(ne)s,...) et structures ressources (IREPS,...).

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 2 : Promouvoir l'APS auprès des publics scolaires et des étudiants

## Action 2.2

### Lancer une expérimentation pour la mise en place du dispositif « ICAPS »

Intervention auprès des collégiens, centrée sur l'AP et la sédentarité

**Maître(s) d'ouvrage :**  
DRDJSCS/DRAJES

**Maître(s) d'œuvre :**  
DRDJSCS/DRAJES  
DDCS 21

**Partenaire(s) :**  
Education nationale  
Parcours ARS  
adolescents, jeunes  
adultes  
Ligue de  
l'enseignement  
Collectivités  
territoriales  
Réseau sport-santé  
IREPS  
RÉPPOP

#### Présentation / Description :

Un dispositif ICAPS consiste à augmenter la pratique de l'APS chez un collégien selon une approche systémique composée de :

- un volet éducatif visant à modifier l'attitude et les motivations des adolescents vis-à-vis de l'activité physique,
- une incitation de l'entourage à valoriser l'APS et à encourager le jeune à augmenter le niveau de sa pratique,
- des propositions de nouvelles APS pendant la pause déjeuner, les heures de permanence, etc.....,
- des organisations d'activités plus ponctuelles, événementielles,
- des sollicitations des collectivités territoriales pour contribuer à limiter les obstacles à la pratique d'APS,
- la participation des médias à relayer de l'information et valoriser les actions mises en place.

L'évaluation de ce dispositif met en avant les résultats très intéressants sur la pratique de l'APS et la prévalence faible du surpoids chez les élèves ayant bénéficié de ce type d'actions. En région, des actions sont menées pour favoriser la pratique d'APS en articulation avec les établissements scolaires. Une réflexion pourrait être menée entre l'Education nationale et les partenaires afin de renforcer et développer de telles actions dans le sens des recommandations et préconisations de l'INPES sur la BFC.

#### Objectif(s) de l'action :

- Augmenter la pratique de l'activité physique et sportive chez les jeunes par l'intermédiaire du système scolaire ;
- diminuer la prévalence du surpoids et de l'obésité pédiatriques.

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

- Diminuer la sédentarité et promouvoir des modes de vie actifs chez les jeunes.

#### Budget :

A définir en fonction  
du nombre de  
programmes

#### Principales tâches :

- Réalisation d'un état des lieux des actions existantes dans ce domaine sur le territoire national et régional ;
- Echanges avec des porteurs de dispositifs « ICAPS » d'autres régions ;
- Ciblage des territoires les plus touchés par le surpoids et l'obésité (en lien avec l'exploitation des données de la médecine scolaire) ;
- Accord et choix des établissements scolaires volontaires pour mettre en place un dispositif de type « ICAPS » ;
- Suivi des actions menées et valorisation au niveau régional.

#### Source(s) :

ARS

#### Déclinaison territoriale :

Communes  
Pays

**Indicateurs :** **de réalisation**

- Nombre d'enfants touchés par les projets ICAPS en BFC
- Nombre de projets ICAPS développés

 **de résultats** **d'impact****Cibles / Échéances :**

- 2020 : état des lieux et échanges ;
- 2020 - 2023 : envisager des modalités de déploiement sur des établissements pour la rentrée scolaire 2021 ;
- 2024 : évaluation du programme.

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Travail en partenariat avec les établissements scolaires à valoriser ;
- Lien avec les collectivités territoriales à travailler ;
- Identification des établissements volontaires ;
- Mobilisation des ressources financières nécessaires.

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

Le RéPPOP serait partie prenante sous réserve d'un engagement financier dédié de la part d'un financeur.

**Perspectives :** *Multipliation de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Développer le programme ICAPS au minimum dans deux territoires ciblés en 2024 (selon les résultats de l'évaluation).

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 2 : Promouvoir l'APS auprès des publics scolaires et des étudiants

## Action 2.3

### Développer des actions de prévention autour des APS et de l'APA pour les étudiants

#### Maître(s) d'ouvrage :

ARS

#### Maître(s) d'œuvre :

SSU / SUMPPS

#### Partenaire(s) :

ARS  
SUAPS  
Campus Sport  
BU de l'université  
CROUS  
Réseau sport-santé

#### Présentation / Description :

Le SSU (Service de Santé Universitaire) de Dijon et le SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) de Besançon, ainsi que leurs antennes, ont pour mission de développer et de coordonner des actions de prévention collective, notamment pour permettre aux étudiants de réaliser leurs études dans des conditions optimales. Ils travaillent en collaboration avec le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) à Dijon et Campus Sport à Besançon.

#### Objectif(s) de l'action :

- Permettre aux étudiants de maintenir ou d'améliorer leur état de santé, pour une meilleure réussite
- Prévenir les maladies chroniques (en luttant notamment contre la sédentarité, le surpoids et l'obésité), et prévenir les complications des pathologies chroniques existantes
- Améliorer la gestion du stress des étudiants

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Promouvoir une nutrition adaptée (alimentation équilibrée et activité physique sportive régulière) auprès des étudiants, dans un contexte où les moyens financiers sont souvent limités.

Développer une APA pour les étudiants en situation de handicap, de déconditionnement physique, de surpoids ou d'obésité. En effet, dans les SUAPS et Campus Sports, il existe une large proposition de pratique d'activités physiques et de sports pour les étudiants sur tous les sites (sports individuels, sports collectifs, artistique, fitness et bien être, aquatique), mais manque de prise en charge individuelle et adaptée dans ces cours.

Améliorer la gestion du stress des étudiants, au vu du stress important observé avant les examens et durant leur cursus universitaire.

#### Budget :

#### Source(s) :

#### Principales tâches :

Développer la communication autour de la nutrition (alimentation et APS). Réfléchir et mettre en œuvre des actions de prévention collective sur les différents sites géographiques des universités, en développant des partenariats (CROUS, mairies...) :

- Promouvoir une activité physique régulière pour tous (applis...)
  - Sensibiliser les étudiants à des activités physiques douces (yoga, pilâtes...) avec des séances d'initiation (ateliers de découverte)
  - Proposer sur les campus un petit déjeuner sain et gourmand aux étudiants (repas qui est souvent négligé) en s'articulant avec l'action « Dijon réveille votre santé »
  - Décliner « la semaine du goût », organisée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, sur les campus : ateliers d'initiation au goût, assiette équilibrée, ...
- Favoriser le déploiement du dispositif de sport sur prescription médicale en proposant différentes APA (renforcement, endurance...). Une attention sera portée sur le respect de la prescription médicale.

#### Déclinaison territoriale :

Dijon + antennes (Le Creusot, Chalon-sur-Saône, Nevers, Auxerre)  
Besançon + antennes (Belfort, Montbéliard)

## Indicateurs :

### de réalisation

Mise à jour des sites internet (6/an) + communication via les réseaux sociaux

Nombre d'actions de prévention collective autour de la nutrition (activité physique + alimentation)

Participation aux ateliers de découverte (inscription et émargement avant les séances)

Nombre de consultations de nutrition / diététique (site de Dijon : 50 consultations – Besançon : 150 consultations)

Mise en place et/ou continuité du sport sur prescription

### de résultats

Questionnaire de satisfaction à la fin des ateliers de découverte

### d'impact

## Cibles / Échéances :

A compter de l'année universitaire 2021/2022

Par exemple pour Dijon : Participation à la semaine du goût : octobre 2021

Action « Petit déj. » : mars 2022

## Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

La réalisation des certaines de ces actions (Action « Petit déj. », Participation à la semaine du goût) dépendra des financements et subventions accordés.

## Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

Equipes mobilisées en interne.

Temps de réunions de coordination, organisation.

## Perspectives : *Multipliation de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Pérennité des ateliers de découverte.

Développement des actions de prévention, ainsi que des consultations en nutrition.

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 3 : Développer la pratique d'APS en milieu professionnel

## Action 3.1

### Développer les APS et l'APA dans le milieu professionnel avec le programme « WORK&MOVE® »

#### Maître(s) d'ouvrage :

ARS  
DRDJSCS/DRAJES

#### Maître(s) d'œuvre :

CROS BFC

#### Partenaire(s) :

Mouvement sportif  
Enseignants APA  
Diététiciennes  
Services de santé au travail  
Partenaires sociaux  
Employeurs  
Branches professionnelles  
IREPS  
Acteurs privés  
CDOS 21

#### Présentation / Description :

Le sport en milieu professionnel a été longtemps perçu comme un appui au management pour favoriser la cohésion, notamment au sein des entreprises, ainsi que comme un avantage consenti par l'employeur au profit des salariés. Dans ce cadre, le CROS BFC développe le Sport Santé Bien-Être en entreprise avec le dispositif WORK&MOVE® depuis 2017. Ce programme intervient dans le but d'améliorer les relations et les conditions de travail, parties intégrantes des enjeux de la Responsabilité sociétale des entreprises. Grâce à ce dispositif le CROS BFC se positionne comme l'interlocuteur unique (au niveau régional) des entreprises pour faciliter la mise en place d'APS et d'APA, d'actions de prévention et de sensibilisation, avec une prestation adaptée et sur mesure pour chaque entreprise sans multiplier les contacts. Ce dispositif est également l'opportunité de développer les chartes « entreprise active du PNNS » en lien avec l'ARS. Les entreprises investies dans un programme WORK&MOVE® seront incitées à obtenir ce label.

#### Objectif(s) de l'action :

Ce projet collaboratif s'inscrit autour de la sensibilisation des acteurs de la sphère professionnelle à la promotion de la santé, en développant des APS et APA à destination des différentes catégories de salariés, autour de dispositifs globaux d'amélioration du bien-être et de la santé au travail.

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Des études récentes (CNOSF, MEDEF) montrent que le sport permet de réduire le taux d'absentéisme de 6 % et d'accroître la motivation au travail. La pratique d'APS ainsi objectivée et pratiquée de façon volontaire, constitue donc un avantage pour l'employeur comme pour les salariés. Elle constitue un facteur de bien-être au travail, mais aussi un facteur de productivité et de lutte contre l'absentéisme.

#### Budget :

En fonction des projets

#### Source(s) :

Entreprises  
Ministère des sports  
via ANS

#### Principales tâches :

Positionner les pratiques d'APS dans les programmes de prévention des entreprises dans les secteurs privé et public via les outils de l'IREPS (référentiel 6 clés pour booster la santé de votre entreprise et services de santé au travail. Construire une stratégie de communication sur le dispositif auprès du milieu professionnel. Réaliser des diagnostics personnalisés auprès d'entreprises volontaires et intéressées. Mettre en place des programmes à destination des salariés. Evaluer les bénéfices du programme avec les employeurs.

#### Déclinaison territoriale :

Régionale  
Départementale  
Locale

**Indicateurs :** **de réalisation**

Intégration de l'APS dans les programmes de prévention à destination des entreprises

 **de résultats**

Nombre de salariés touchés par un programme WORK&MOVE®

Nombre de nouvelles entreprises touchées par an par lieu

 **d'impact**

Mesurer les effets des programmes de prévention WORK&MOVE® sur les entreprises (absentéisme, arrêts/accidents de travail, bien-être...)

**Cibles / Échéances :**

Entreprises des secteurs privé et public.

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

D'autres acteurs (notamment au niveau départemental) et dispositifs existent sur les territoires BFC avec des déclinaisons locales ou départementales, l'action WORK&MOVE® est exposée dans cette stratégie comme action régionale.

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)***Perspectives :** *Multiplification de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

L'APS contribue à la qualité de vie au travail, aussi une évolution législative pourrait, d'une part, inscrire les APS parmi les sujets de la négociation collective sur la qualité de vie au travail et, d'autre part, les assimiler expressément au sein des « activités sociales et culturelles » menées par les comités d'entreprise.

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 3 : Développer la pratique d'APS en milieu professionnel

## Action 3.2

### Développer la pratique des activités physiques et sportives en milieu professionnel en s'appuyant sur le réseau des entreprises actives du PNNS

#### Maître(s) d'ouvrage :

ARS

#### Maître(s) d'œuvre :

Ireps

#### Partenaire(s) :

Membres du Rrapps (RéPPoP Bfc, Réseau Sport santé...)

Membres du groupe de travail sur le développement d'environnements favorables (animé par l'ARS et l'Ireps)  
Entreprises actives PNNS

Animateurs des contrats locaux de santé

Direccte BFC,  
Services de santé au travail

#### Présentation / Description :

Le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (Rrapps) de BFC vise à améliorer la qualité des actions et des programmes de prévention et de promotion de la santé mis en place. Dans le cadre de la dynamique « Entreprises actives du Programme National Nutrition Santé » (PNNS), les acteurs du Rrapps ont produit le référentiel régional : *6 clés pour booster la santé de votre entreprise grâce à des actions de promotion de la santé en matière d'alimentation et d'activité physique*. Dijon : ARS BFC, Ireps BFC, à paraître. (Les référentiels du RRAPPS). Au niveau de chaque département, ce référentiel est un soutien à la dynamique des entreprises actives du PNNS mise en œuvre avec l'appui de l'Ireps, en lien avec les délégations départementales ARS et les animateurs des contrats locaux de santé.

#### Objectif(s) de l'action :

Développer la pratique des activités physiques et sportives en milieu professionnel en s'appuyant sur le réseau des entreprises actives du PNNS

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Les déterminants de la santé sont en partie liés aux conditions de travail. L'activité physique au travail présente plusieurs bénéfices pour la santé des salariés et pour l'entreprise, par exemple : augmenter le bien-être au travail, diminuer les douleurs et troubles musculo-squelettiques (TMS), diminuer le risque d'obésité et de diabète de type 2, diviser la mortalité par 2, réduire le stress et l'anxiété, améliorer la productivité, l'image de l'entreprise, réduire l'absentéisme...

#### Budget :

CPOM Ireps BFC

#### Source(s) :

ARS

#### Principales tâches :

Promotion et diffusion du référentiel régional auprès des partenaires relais (ARACT, DIRECCTE, services santé au travail...) et des entreprises ;  
Accompagnement des entreprises actives du PNNS à mettre en place des programmes d'actions intégrant les activités physiques et sportives ;  
Mise en réseau des entreprises actives du PNNS par l'organisation de temps d'échanges de pratiques, ateliers de présentation d'outils...  
Valorisation des actions remarquables sur le site internet du Rrapps.

#### Déclinaison territoriale :

Une coordination est organisée au niveau de l'IREPS en région.  
Au niveau départemental, chaque antenne de l'Ireps est mobilisée sur les territoires, en lien avec les délégations départementales de l'ARS et les animateurs des contrats locaux de santé.

**Indicateurs :** **de réalisation :**

Nombre d'entreprises engagées dans la dynamique PNNS : 8 nouvelles entreprises d'ici 2022

 **de résultats**

Nombre et nature des actions menées par les entreprises

 **d'impact****Cibles / Échéances :**

Entreprises (directions, salariés) et professionnels relais des entreprises (services de santé au travail, ARACT,...) des territoires de Bourgogne-Franche-Comté.

Les travaux débuteront dès la fin 2020, pour se poursuivre sur l'ensemble de l'année 2021.

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Nécessité de construire et de s'appuyer sur le tissu partenarial nécessaire à la promotion de la dynamique.

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

CPOM Ireps

Equipe interne mobilisée : chargée de projets et chargée d'ingénierie documentaire

**Perspectives :** *Multipliation de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Renforcer les compétences et les connaissances des acteurs des entreprises en matière de promotion de la santé nutritionnelle : mettre en place une formation régionale à destination des acteurs du secteur de l'entreprise (services santé, salariés, dirigeants, syndicats...).

Créer du lien avec la fiche 8.2. et la dynamique « collectivités actives du PNNS ».

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 4 : Développer l'offre de pratique d'APS pour les seniors et les personnes avançant en âge

## Action 4.1

### Développer l'activité physique pour les personnes âgées autonomes à domicile avec les « Ateliers Bons Jours »

**Maître(s) d'ouvrage :**  
ARS

**Maître(s) d'œuvre :**  
Le Gie IMPA

**Partenaire(s) :**  
**8 Coordinations départementales**  
21 : FAPA 21  
25 : Mutualité Française BFC  
39 : ADMR 39  
58 : Fédération des centres sociaux 58  
70 : ASEPT FC/B  
71 : Mutualité Française BFC  
89 : Mutualité Française BFC  
90 : OPABT de Belfort

Carsat BFC  
Mutualité française BFC  
MSA Bourgogne  
MSA Franche-Comté

**Budget :**  
1 million d'euros

**Source(s) :**  
ARS BFC,  
Carsat BFC  
MSA B / FC  
Mutualité Française BFC  
CNRACL  
IRCANTEC  
Conseil départ. 71  
CNSA via les conférences des financeurs des 8 départements

#### Présentation / Description :

Le programme régional, Les Ateliers Bons Jours – Vivez intensément votre retraite, est une offre de prévention en direction des personnes âgées vivant à domicile de 60 ans et plus en BFC, en particulier celles fragilisées ou en risque de fragilité.

Le programme vise à répondre de manière la plus harmonisée possible aux enjeux du vieillissement en lien avec les objectifs de préservation de l'autonomie. Cette offre régionale, adaptée aux besoins du public, s'organise autour de 10 actions collectives de prévention dont 2 orientées spécifiquement en faveur de l'activité physique :

- « L'Equilibre, où en êtes-vous ? » portée par la Carsat BFC

- « Force et Forme au quotidien » portée par la Mutualité Française BFC

Chaque action répond à un contenu précis encadré par un cahier des charges, conforme à des référentiels nationaux et cautionné par des experts scientifiques et/ou médicaux. Chaque action s'organise sous la forme d'un atelier collectif de 10 à 14 personnes retraitées chaque semaine sur des cycles allant de 12 à 14 séances.

#### Objectif(s) de l'action :

- Apporter aux seniors la connaissance, des mécanismes impliqués dans l'équilibre et des bienfaits d'une pratique quotidienne d'activité physique.

- Permettre aux personnes retraitées vivant à domicile de pratiquer, à proximité, une APS adaptée à leur état de santé, centrée sur la composante santé équilibre ou de manière plus globale selon l'atelier.

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Chez les seniors, de nombreuses études montrent qu'une AP quotidienne permet de retarder les effets du vieillissement et de mener une vie de meilleure qualité.

Environ un tiers des personnes âgées de plus de 65 ans et la moitié des plus de 80 ans chutent chaque année. A tout âge, les ateliers collectifs d'exercices physiques, par le maintien de la fonction d'équilibration, ont prouvé leur efficacité pour réduire le taux de chutes et améliorer la qualité de vie. Afin de limiter le temps passé au sol, qui a des conséquences physiques et psychologiques chez les seniors, l'Inserm recommande également des exercices pour apprendre à se relever. Apporter aux seniors la connaissance des mécanismes impliqués dans l'équilibre et les inciter à une pratique quotidienne d'AP, c'est leur donner les clés pour garder l'équilibre.

#### Principales tâches :

Mise en place d'ateliers thématiques sur le territoire en lien avec les élus locaux, associations, seniors, animateurs et partenaires du projet :

- Conception pédagogique des ateliers.

- Formation des intervenants.

- Promotion de l'offre de prévention au public, élus, associations, financeurs.

- Constitution des groupes de retraités et planification des ateliers.

- Animation d'ateliers de prévention.

- Animation d'un réseau de partenaires internes et externes au projet.

- Evaluation régionale des ateliers.

#### Déclinaison territoriale :

Les ateliers Bons Jours sont développés sur toute la BFC. Des objectifs sont déclinés pour chaque thématique et pour chaque département en fonction de la densité de population et de la proportion de retraités. La mise en place sur les territoires est confiée aux coordinations : [www.ateliersbonsjours.fr](http://www.ateliersbonsjours.fr)

## Indicateurs :

### de réalisation

Suivi de l'activité des coordinations départementales sur le développement des ateliers Bons Jours par la supervision :

- de la mise en place effective d'ateliers et d'événements, et leur territorialisation,
- du nombre de partenaires rencontrés et de la mise en place de réunions d'information,
- de la participation aux groupes de travail internes au programme.

### de résultats

Nombre d'ateliers déployés

Nombre d'événements déployés

Nombre de personnes touchées

### d'impact

Questionnaire d'évaluation d'impact des ateliers déclinés pour chaque thématique (en plusieurs temps)

## Cibles / Échéances :

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

Gestion administrative : 1 ETP

ATR : 1,5 à 1,7 ETP

Garants : 5 ETP

Coordinations départementales : 16 ETP

**Perspectives :** *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Les Ateliers Bons Jours vont s'adapter en proposant une offre 2.0 pour répondre aux enjeux numériques et aux besoins suivants :

- Public plus connecté et/ou plus jeune
- Disparités des demandes de participation isolée
- Périodes d'isolement physique et social imposées

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 4 : Développer l'offre de pratique d'APS pour les seniors et les personnes avançant en âge

## Action 4.2

### Développer l'activité physique pour les personnes âgées au sein des résidences autonomie avec le dispositif « les atouts de l'âge »

**Maître(s) d'ouvrage :**  
Gie IMPA

**Maître(s) d'œuvre :**  
Gie IMPA

**Partenaire(s) :**  
Carsat BFC  
Mutualité française  
BFC  
MSA Bourgogne  
MSA Franche-Comté  
FAPA 21

#### Présentation / Description :

Les « atouts de l'âge » sont une offre de prévention globale proposée aux seniors vivant dans des résidences autonomie en BFC. Les actions collectives menées visent à maintenir ou à entretenir les facultés sensorielles, motrices et psychiques et à promouvoir les comportements de nature à prévenir la perte d'autonomie : nutrition, mémoire, sommeil, AP, équilibre et prévention des chutes, estime de soi, bons usages pour une bonne santé, escrime santé, nouvelles technologies, clés pour bien vieillir... Attentifs au bien-être et à la santé de leurs résidents, les responsables des résidences autonomie peuvent mettre en place, dans leurs établissements, ce programme animé par des professionnels de la prévention et de la santé. Ces actions sont conformes à des référentiels nationaux validés par des experts scientifiques. Cette offre régionale s'organise autour de 11 actions collectives de prévention dont 3 orientées spécifiquement vers de l'activité physique :

- « Un, deux, trois, équilibre ! » portée par la Carsat BFC
- « En pleine forme », portée par la Mutualité Française BFC
- « Escrimez-vous ! », portée par la MSA Bourgogne et MSA Franche-Comté

#### Objectif(s) de l'action :

- Permettre aux personnes vivant en résidence autonomie de pratiquer une APS adaptée à leur état de santé soit centrée sur la composante santé équilibre soit de manière plus globale selon l'atelier.
- Apporter aux seniors la connaissance des mécanismes impliqués dans l'équilibre et des bienfaits d'une pratique quotidienne d'APS.

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

La loi d'adaptation de la société au vieillissement doit permettre, compte tenu des évolutions démographiques, d'appréhender de façon globale, positive et prospective la question du vieillissement en anticipant la perte d'autonomie, en adaptant les politiques publiques et en accompagnant la perte d'autonomie. Il en ressort une prise en compte plus large qui englobe les multiples dimensions du vieillissement, les enjeux de prévention et de préservation de l'autonomie.

#### Budget :

Moins de 3000 € pour  
1 atelier ; le coût  
diffère selon l'atelier

#### Source(s) :

Résidence  
autonomie via le  
Forfait autonomie

#### Principales tâches :

- Mise en place d'ateliers thématiques sur le territoire en lien avec les résidences autonomies, les animateurs et partenaires du projet :
- Conception pédagogique des ateliers
  - Formation des intervenants
  - Promotion de l'offre de prévention dans les résidences autonomie
  - Planification des ateliers en lien avec les animateurs et les résidences
  - Animation d'ateliers de prévention
  - Evaluation régionale des ateliers

#### Déclinaison territoriale :

Les Atouts de l'Âge sont développés sur tous les départements de BFC. La thématique de l'atelier déployé est déterminée par les résidences autonomie. La coordination de ce programme est régionale et est assurée par le Gie IMPA.

**Indicateurs :** **de réalisation**

Suivi d'activité de la coordination régionale

 **de résultats**

Nombre d'ateliers déployés

Nombre de personnes touchées

 **d'impact**

Questionnaires d'évaluation d'impact et de satisfaction des ateliers déclinés pour chaque thématique (participants, animateurs et résidences autonomes)

**Cibles / Échéances :**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Déployer les ateliers lors de confinements car le présentiel est un prérequis,
- Créer une dynamique au sein même de la résidence autonomie avec un réel suivi a posteriori dans une démarche construite et globale de prévention.

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

Gestion administrative : 0,5 ETP

Coordination régionale : 0,5 ETP

Garants thématiques : 3 ETP

**Perspectives :** *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Plus de 50 ateliers par an sur toute la BFC.

Volonté d'initier un parcours de prévention santé, en encourageant les résidences autonomie à développer plusieurs ateliers de thématiques différentes afin de livrer à leurs résidents des conseils complémentaires pour les rendre acteurs de leur santé de manière globale.

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 4 : Développer l'offre de pratique d'APS pour les seniors et les personnes avançant en âge

## Action 4.3

### Déployer les APA au sein des EHPAD avec le programme OMEGAH\* 2 pour les personnes âgées

**Maître(s) d'ouvrage :**  
ARS

**Maître(s) d'œuvre :**  
PGI

**Partenaire(s) :**  
EHPAD  
CARSAT  
MSA Services  
Mutualité Française  
BFC  
Conseils  
départementaux  
Réseau Sport Santé

#### Présentation / Description :

L'APA est un outil central de prévention en EHPAD. En effet, elle permet de maintenir les capacités fonctionnelles des résidents, voire de réduire les conséquences de troubles neuro-évolutifs ou de maladies chroniques. Dans le contexte actuel (absentéisme, turn over), il peut être difficile pour les directions d'EHPAD de mettre en place de l'APA sans soutien extérieur. Le programme de prévention OMEGAH (\*Objectif mieux être grand âge hébergement) représente ainsi une opportunité puisqu'il propose la mise en place de plusieurs actions déployées auprès des résidents.

Dans le cadre du renouvellement du programme de prévention OMEGAH, l'APA occupe une place à part entière et se développe via de nouveaux modules (escrime, danse) en complément des ateliers équilibre.

#### Objectif(s) de l'action :

- Promouvoir l'activité physique adaptée en EHPAD
- Sensibiliser les professionnels en EHPAD à l'importance de l'APA
- Ralentir la perte d'autonomie des résidents via l'APA

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

- Permettre aux personnes âgées accueillies dans les EHPAD de pratiquer une activité physique régulière et adaptée à leurs capacités
- Accompagner les EHPAD dans la poursuite et la pérennisation de cet objectif.

**Budget :**  
10 000 € sur le FIR

**Source(s) :**  
ARS  
Conférence des  
financeurs

#### Principales tâches :

- Définir le nombre de modules APA à déployer en EHPAD par année sur la région BFC
- Promouvoir le programme de prévention OMEGAH, et notamment les modules APA lors de journées EHPAD organisées par l'ARS
- Inviter les EHPAD à mettre en place de l'activité physique adaptée à destination des résidents
- Valoriser et diffuser le référentiel APA en EHPAD dès sa réalisation auprès des professionnels en EHPAD (animateurs, soignants, médecin coordonnateur, direction), des professeurs APA

#### Déclinaison territoriale :

Régionale

**Indicateurs :** **de réalisation :**

Nombre de déploiements de module APA en EHPAD en BFC par an

 **de résultats :**

Analyse des questionnaires de satisfaction des professionnels et des résidents ;  
Résultats des tests pré et post ateliers

 **d'impact :**

Diminution du nombre de chutes en EHPAD, régulation ou diminution des traitements médicamenteux, ...

**Cibles / Échéances :**

Publics cibles :

- résidents d'EHPAD
- professionnels en EHPAD

Echéances :

- objectifs revus annuellement

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Situation sanitaire et risque de confinement des EHPAD

Problématiques des ressources humaines en EHPAD : turn over, absentéisme

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

1 ETP chef de projet PGI

**Perspectives :** *Multiplification de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

-Développement de nouveaux modules APA dans le programme de prévention OMEGAH

-Pérennisation de la mise en place de modules OMEGAH (financement via les CFPPA, autofinancement...)

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 4 : Développer l'offre de pratique d'APS pour les seniors et les personnes avançant en âge

## Action 4.4

### Elaborer et diffuser un référentiel autour des pratiques en APA spécifiquement en EHPAD

#### Maître(s) d'ouvrage :

ARS

#### Maître(s) d'œuvre :

PGI  
INSERM

#### Partenaire(s) :

MSA  
CARSAT  
Mutualité française  
BFC

#### Présentation / Description :

Le programme de prévention OMEGAH (financé par l'ARS et coordonné par le PGI) a été créé en Bourgogne en 2013 puis s'est étendu en Franche-Comté à partir de 2018. Quatre modules de prévention ont été créés à destination des résidents et des professionnels d'EHPAD.

L'APA a été proposée via le module « *Equilibre, où en êtes-vous ? EHPAD* » dont le garant est la CARSAT BFC. De 2013 à 2020, 65 modules équilibre ont été déployés en Bourgogne et 18 modules en Franche-Comté. Lors de chaque déploiement, en moyenne 8 résidents ont pu bénéficier des ateliers équilibre (1<sup>re</sup> session accompagnée) et en moyenne 8 professionnels ont été formés ou sensibilisés. L'action est renouvelée en autonomie dans plus de 90% des cas. En 2020, de nouveaux modules APA sont intégrés au programme de prévention, un référentiel APA est donc créé afin de cautionner scientifiquement les actions de prévention mises en place.

#### Objectif(s) de l'action :

Apporter une caution scientifique aux différents modules APA du programme OMEGAH (Equilibre, où en êtes-vous ? EHPAD, Escrivez-vous, Danser, c'est la santé)

Mettre à disposition de tous les professionnels évoluant dans le champ de l'APA un ensemble de références (revue de littérature, bonnes pratiques)

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Harmoniser les pratiques des professionnels d'EHPAD lors de la mise en place d'une APA en se centrant sur le maintien de l'autonomie à travers différents exercices (renforcement musculaire, marche, équilibre, ...), et ce, dans une approche ludique et innovante.

#### Budget:

#### Principales tâches :

- Confier la réalisation du référentiel à un chercheur de l'INSERM
- Valoriser le référentiel lors du déploiement des modules APA du programme OMEGAH
- Diffuser largement le référentiel

#### Source(s):

#### Déclinaison territoriale :

Régionale

**Indicateurs :** **de réalisation**

Intégration du référentiel dans la mise en œuvre de l'APA en EHPAD.

 **de résultats**

Nombre de structures intégrant le référentiel par an et par site.

 **d'impact**

Nombre de chutes par an sur la population ayant bénéficié de cette action.

**Cibles / Échéances :**

- Réalisation au cours des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2021.
- Diffusion du référentiel au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

Chercheur associé à l'INSERM.

**Perspectives :** *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Diffusion du référentiel au-delà de la région Bourgogne Franche-Comté.

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 5 : Développer l'offre de pratique d'APS et d'APA pour les personnes détenues

## Action 5.1

### Développer l'offre d'APS et d'APA en milieu pénitentiaire

**Maître(s) d'ouvrage :**  
DRDJSCS/DRAJES

**Maître(s) d'œuvre :**  
CROS

**Partenaire(s) :**  
Clubs/associations  
sportives  
Comités  
départementaux,  
CDOS  
Direction  
Interrégionale des  
Services  
Pénitentiaires (DISP)

#### Présentation / Description :

Il est mis en place au sein des établissements pénitentiaires (milieu fermé) et des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) (milieu ouvert) de la BFC qui en font la demande, des séances d'APSA, au bénéfice des personnes placées sous main de justice. Les séances adaptées aux publics et aux conditions matérielles de pratique sont encadrées par des éducateurs sportifs de clubs, comités départementaux ou ligues régionales. Des cycles de découverte ou annuels sont proposés. L'organisation générale est suivie et le programme d'activités est coordonné par le CROS BFC.

#### Objectif(s) de l'action :

Favoriser et augmenter la pratique des APSA pour les personnes placées sous main de justice, en détention dans les établissements pénitentiaires ou suivies par les services d'insertion et de probation de BFC.

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Les APS pratiquées par les personnes placées sous main de justice sont un élément essentiel de leur équilibre personnel et participent à leur insertion. Elles contribuent également à la mise en place d'une dynamique au sein des établissements pénitentiaires par leur aspect collectif et ouvert sur l'extérieur. Dans le cadre de sa politique de développement partenarial, l'administration pénitentiaire considère utile de développer l'offre d'APS en favorisant l'intervention de partenaires publics et associatifs. Depuis 2004, elle a signé des conventions avec des fédérations sportives. L'offre d'APA s'ouvre auprès du public vulnérable et doit se développer. En 2018 la DISP BFC signe une convention avec la DRDJSCS et le CROS pour une déclinaison régionale.

**Budget :**  
34 200 €/an

**Source(s) :**  
Ministère de la  
Justice

#### Principales tâches :

Recueillir les besoins des établissements et des services pénitentiaires en matière d'APSA.  
Rechercher l'offre de pratique disponible au plus près, en relation avec les relais locaux du mouvement sportif,  
Mettre en relation les responsables des établissements et services avec les éducateurs sportifs des clubs et structures du mouvement sportif.  
Etablir les conventions de mise en œuvre des interventions.  
Suivre les interventions, vérification des factures et mise en paiement.  
Etablir les demandes de subvention et suivi des budgets.

#### Déclinaison territoriale :

Tous les établissements et SPIP de BFC peuvent solliciter ce dispositif. En 2020, 5 des 8 départements bénéficient du dispositif : 6 établissements : Auxerre, Joux la Ville, Varennes le Grand, Dijon, Lons le Saunier, Belfort (6/10) et 1 SPIP en Saône et Loire (1/8, nouveau depuis 2020).

**Indicateurs :**

**de réalisation :**

Nombre d'établissements et de SPIP sollicitant un programme d'APS ou d'APA

**de résultats :**

Nombre de séances réalisées et de programmes mis en place

Nombre de participations enregistrées

**d'impact :**

**Cibles / Échéances :**

Les personnes placées sous main de justice en milieu fermé ou en milieu ouvert qui ont l'autorisation de participer aux activités.

La planification est réalisée annuellement (année civile)

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

Chargé de mission du CROS BFC : 0,1 ETP

**Perspectives :** *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Perspectives 2021-2022 : intégration de 2 nouveaux établissements et/ou services dans le dispositif, implication de 2 à 4 nouveaux clubs ou structures du mouvement sportif pour la mise en place des animations, augmentation de 10% du nombre de séances réalisées et de participations enregistrées.

Augmentation des offres d'APA auprès des publics vulnérables

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 2 : Favoriser le développement territorial de la pratique d'APS dans un objectif de bien-être et santé

Mesure 6 : Stimuler le développement des offres fédérales de pratique d'activités physiques et sportives en faveur du bien-être et de la santé

## Action 6.1

### Inciter le mouvement sportif à développer des créneaux sport-santé bien-être et thérapeutiques

**Maître(s) d'ouvrage :**  
DRDJSCS/DRAJES

**Maître(s) d'œuvre :**  
CROS  
Réseau sport-santé

**Partenaire(s) :**  
Mouvement sportif  
Ligues et comités  
régionaux  
Fédérations sportives  
CNOSF

#### Présentation / Description :

Les fédérations sportives agréées ont un rôle majeur dans le développement de l'offre de pratique d'activités physiques et sportives. Pour accompagner les clubs dans le déploiement des actions sport/ santé, le CROS BFC doit mutualiser les besoins de formation. C'est pourquoi, en accord avec la fédération, un comité régional ou une ligue peut s'appuyer sur la formation « sport & maladies chroniques » du CROS comme tronc commun pour former les éducateurs sportifs aux programmes fédéraux. Cette formation sera complétée par des heures d'enseignements spécifiques à la discipline pour répondre au cahier des charges de la fédération en question.

Le CROS, avec son réseau sport-santé, doit également multiplier ses interventions dans les assemblées générales, réunions...des ligues et comités.

#### Objectif(s) de l'action :

Diversifier et multiplier l'offre sport-santé à visée bien-être ou thérapeutique sur le territoire régional

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Au-delà des actions significatives coordonnées par le CNOSF (le document « Médicosport Santé »), d'une intégration croissante du volet « Santé - Bien-être » dans les plans de développement des fédérations sportives, une montée en puissance de l'offre de pratique vers de nouveaux publics à des fins de santé, en réponse à la demande sociétale, est aujourd'hui incontournable.

#### Budget :

Salariés CROS  
+ temps bénévole

#### Source(s) :

#### Principales tâches :

- Communiquer auprès des ligues, comités régionaux et départementaux, clubs
- Accompagner les ligues et comités dans l'organisation de formations et mise en place de sessions de formations « sport & maladies chroniques »
- Référencer les offres fédérales à visée bien-être ou thérapeutique sur la plateforme EsPASS [www.espass-bfc.fr](http://www.espass-bfc.fr) pour les rendre visibles du grand public, des professionnels de santé et des malades chroniques.

#### Déclinaison territoriale :

Régionale

**Indicateurs :** **de réalisation**

Nombre de formations mises en place avec les comités régionaux et ligues sur la BFC  
Nombre d'interventions du CROS et du RSSBFC dans les assemblées générales ou réunions du mouvement sportif

 **de résultats**

Nombre d'éducateurs sportifs formés

 **d'impact**

Nombre d'offres fédérales « sport bien-être » et « sport thérapeutique » recensées sur EsPASS

**Cibles / Échéances :**

Educateurs sportifs œuvrant dans les clubs fédéraux

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Nombre de sessions de formation limité

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

0,3 ETP pour le comité régional olympique et sportif

**Perspectives :** *Multipliation de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Augmenter le nombre d'heures et diversifier la formation « sport et maladies chroniques » portée par le CROS

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 2 : Favoriser le développement territorial de la pratique d'APS dans un objectif de bien-être et santé

Mesure 7 : Favoriser l'accès aux infrastructures sportives

## Action 7.1

Inciter les collectivités à faciliter l'accès à leurs infrastructures pour la mise en place de créneaux sport-santé pour le mouvement sportif

### Maître(s) d'ouvrage :

ARS  
DRDJSCS/DRAJES

### Maître(s) d'œuvre :

CROS BFC  
Réseau sport-santé

### Partenaire(s) :

Collectivités  
territoriales  
Établissements  
scolaires  
Rectorat  
CDOS

### Présentation / Description :

L'un des principaux freins au développement d'offres d'APS mais également sport-santé, reste la disponibilité et l'accès aux équipements sportifs. Afin d'étoffer l'offre sur le territoire et d'accéder plus facilement aux équipements sportifs deux pistes sont envisagées :

- Le label « Génération 2024 » a été déployé depuis janvier 2018 avec l'objectif de valoriser et de renforcer les passerelles entre l'institution scolaire et le mouvement sportif. La mise à disposition des équipements sportifs existants dans l'enceinte de l'établissement scolaire aux associations sportives est l'un des 4 volets constitutifs du dossier de candidature à la labellisation des écoles et des établissements scolaires.
- Le label « collectivité territoriale active du PNNS » permet de démontrer l'engagement de la commune ou de l'EPCI en matière de protection de la santé de sa population.

### Objectif(s) de l'action :

- Faciliter l'accès des associations sportives aux équipements sportifs locaux
- Rentabiliser et utiliser davantage les équipements

### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Favoriser l'accès aux infrastructures sportives et développer davantage d'offres sport-santé bien-être et thérapeutiques sur la région.

### Budget :

Budget CROS

### Source(s) :

### Principales tâches :

- Établir un état des lieux des établissements labellisés « Génération 2024 » des équipements sportifs des établissements scolaires susceptibles d'accueillir d'autres utilisateurs au regard du nombre de plages horaires disponibles pour la pratique sportive.
- Recenser les « collectivités territoriales actives du PNNS ».
- Proposer aux propriétaires d'équipement un modèle de convention-type sur la base de celle élaborée par l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

### Déclinaison territoriale :

Locale

**Indicateurs :**

**de réalisation**

Nombre de conventions signées avec identification des signataires

**de résultats**

Nombre d'équipements sportifs scolaires ouverts aux publics sport-santé : cartographie

Nombre de collectivités PNNS ayant mis à disposition des infrastructures

**d'impact**

**Cibles / Échéances :**

Etats des lieux courant 2021

Proposition et signature de conventions fin 2021

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Effecteurs et opérateurs divers et variés

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

**Perspectives :** *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

30% des établissements scolaires disposant du label 2024 et des collectivités actives PNNS signataires de la convention d'ici 2024

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 2 : Favoriser le développement territorial de la pratique d'APS dans un objectif de bien-être et santé

Mesure 8 : Favoriser les mobilités actives pour les déplacements au quotidien notamment dans les espaces publics

## Action 8.1

Déployer le nouveau module « mobilité active » sur l'eSET : [www.sante-environnement-bfc.fr](http://www.sante-environnement-bfc.fr) à destination du milieu scolaire

**Maître(s) d'ouvrage :**  
DRDJSCS/DRAJES  
ARS

**Maître(s) d'œuvre :**  
DREAL

**Partenaire(s) :**  
GIP-CAFOC  
Rectorat  
DRDJSCS/DRAJES  
DDCSPP

### Présentation / Description :

Les modes actifs de déplacement (marche et bicyclette) assurent une part de plus en plus importante des déplacements « domicile-travail ». Ils représentent aujourd'hui une alternative efficace à l'automobile, avec comme avantage sanitaire majeur de contribuer à la réduction du bruit et des pollutions atmosphériques, et de permettre une activité physique régulière à leurs usagers. Parallèlement, le marché des vélos à assistance électrique (VAE) permet actuellement d'étendre considérablement le rayon d'action de ce mode de déplacement, et donc de multiplier les possibilités d'usage de la bicyclette pour des déplacements qui ne concernent pas seulement les trajets entre le domicile et le lieu de travail.

Dans le cadre du volet « mobilité » du Plan Régional Santé Environnement 2017 – 2021, une partie de l'action 37 vise à « sensibiliser le milieu scolaire aux mobilités actives ». A ce titre, la DREAL a mandaté le GIP-FTLV pour créer un nouveau module "mobilité active" sur l'eSET à destination des directeurs et enseignants des écoles élémentaires, des écoliers et parents d'élèves.

### Objectif(s) de l'action :

Sensibiliser le milieu scolaire aux mobilités actives pour les déplacements d'accompagnement « domicile-école ».

### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Sensibiliser les acteurs et coordonner des actions dans le secteur de l'éducation nationale pour promouvoir les mobilités actives. Pour les établissements scolaires, sensibiliser les enseignants et les directeurs d'établissements sur les aménagements nécessaires pour faciliter le stationnement de bicyclettes « équipées » à proximité immédiate et la dépose des enfants de manière sécurisée à l'intérieur des cours d'école.

**Budget :**  
10 000 €

**Source(s) :**

### Principales tâches :

- Version enrichie (mises à jour) de la phase 1 & 2 (mises en service en 2020) d'une rubrique « mobilité active à l'école » sur l'eSET (dans onglet « Cadre de vie »)
- Lancement de la phase 3 : module vidéo à destination des parents d'élèves
- Campagne E-mailing de déploiement auprès de la communauté scolaire.
- Promotion du dispositif auprès des acteurs publics et de la communauté éducative

### Déclinaison territoriale :

Locale : 2000 établissements scolaires du premier degré de BFC

**Indicateurs :**

**de réalisation**

Mise à jour de la plateforme et lancement de la phase 3

**de résultats**

Nombre d'établissements touchés : nombre de connexions sur l'ESET

**d'impact**

**Cibles / Échéances :**

Écoles primaires (6 – 11 ans) pour l'Académie de Dijon et l'Académie de Besançon  
2021

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

Agent DREAL : 20 jours /an

**Perspectives :** *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Établissements scolaires (phase 1 et 2), parents d'élèves (phase 3)

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 2 : Favoriser le développement territorial de la pratique d'APS dans un objectif de bien-être et santé

Mesure 8 : Favoriser les mobilités actives pour les déplacements au quotidien notamment dans les espaces publics

## Action 8.2

Promouvoir le référentiel « Territoires Nutrition : le journal des collectivités qui s'activent pour les habitants » à destination des collectivités pour faire connaître et adhérer aux directives PNNS

**Maître(s) d'ouvrage :**  
ARS

**Maître(s) d'œuvre :**  
Ireps BFC

**Partenaire(s) :**  
Membres du Rrapps  
Membres du groupe de travail sur le développement d'environnements favorables (animé par l'ARS et l'Ireps)  
Collectivités territoriales actives PNNS  
Animateurs des Contrats Locaux de Santé

### Présentation / Description :

Le Rrapps de BFC vise à améliorer la qualité des actions et des programmes de prévention et de promotion de la santé mis en place. Dans le cadre de la dynamique « Collectivités territoriales actives du PNNS », les acteurs du Rrapps ont produit le référentiel régional : *Territoires Nutrition : le journal des collectivités qui s'activent pour les habitants*. Au niveau de chaque département, ce référentiel est un soutien à la dynamique des collectivités territoriales actives du PNNS mise en œuvre avec l'appui de l'Ireps, en lien avec les délégations départementales ARS et les animateurs des contrats locaux de santé.

### Objectif(s) de l'action :

Promouvoir les mobilités actives en s'appuyant sur la mise en place du réseau régional des collectivités actives PNNS. Organiser des temps d'échanges et de sensibilisation aux questions de promotion de la santé nutritionnelle.

### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Nécessité de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en lien avec la nutrition. Les collectivités ont un rôle important à jouer pour assurer le déploiement du PNNS dans des initiatives locales, cohérentes, adaptées aux habitants et spécificités du territoire. Agir pour favoriser une nutrition adaptée, c'est améliorer la santé et le bien-être de la population.

**Budget :**  
CPOM Ireps

**Source(s) :**  
ARS

### Principales tâches :

Promotion et diffusion du référentiel auprès des collectivités territoriales et soutien dans l'appropriation ;  
Accompagnement des collectivités territoriales actives du PNNS à mettre en place des programmes d'action intégrant les activités physiques et sportives et plus particulièrement les mobilités actives ;  
Mise en réseau des collectivités territoriales actives du PNNS par l'organisation de temps d'échanges de pratiques, ateliers de présentation d'outils, journées départementales...  
Valorisation des actions remarquables sur le site internet du Rrapps (fiches retour d'expérience, capsules vidéos...).

### Déclinaison territoriale :

Une coordination est organisée au niveau de l'Ireps en région. Au niveau départemental, chaque antenne de l'Ireps est mobilisée sur les territoires, en lien avec les DD ARS et les animateurs des CLS

**Indicateurs :** **de réalisation**

Nombre d'élus et de collectivités rencontrés : 1 élu par an et par département

Nombre d'adhésions à la charte des collectivités territoriales actives du PNNS

Nombre de temps d'échanges de pratiques organisés

 **de résultats**

Nombre et nature des actions menées par les collectivités notamment avec action 7.1

 **d'impact****Cibles / Échéances :**

Les élus et professionnels des collectivités de Bourgogne Franche-Comté.

Les travaux débuteront dès la fin 2020, pour se poursuivre sur l'ensemble de l'année 2021.

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Etre en cohérence avec le projet régional santé environnement (fiche action mobilité active)

S'appuyer sur le portail de ressources Eset BFC (fiche 8.1).

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

CPOM Ireps BFC

Personnels mobilisés au sein de l'IREPS : Chargées de projets et chargées d'ingénierie documentaire et de communication

**Perspectives :** *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Mettre en place une journée régionale d'échanges des collectivités et entreprises actives du PNNS pour faciliter la coordination et valoriser les actions mises en place sur les territoires.

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 2 : Favoriser le développement territorial de la pratique d'APS dans un objectif de bien-être et santé

Mesure 8 : Favoriser les mobilités actives pour les déplacements au quotidien notamment dans les espaces publics

## Action 8.3

### Promouvoir les actions autour de la mobilité à vélo

#### Maître(s) d'ouvrage :

Conseil régional  
Départements  
EPCI  
Communes

#### Maître(s) d'œuvre :

Information non  
disponible

#### Partenaire(s) :

Associations et  
fédérations sportives,  
associations  
d'usagers et usagers  
eux même  
DRDJSCS/DRAJES  
DDCSPP

#### Présentation / Description :

La Région Bourgogne-Franche-Comté a adopté le 9 octobre 2020 un document intitulé « les pistes d'action pour le vélo en BFC ». Il s'agit d'un document d'orientation qui met en perspective les politiques de la Région en faveur du développement de la mobilité à vélo. Les actions peuvent être portées par la Région (exemple déploiement d'abris vélos sécurisés dans les gares) ou par des collectivités infrarégionales, la Région intervenant alors comme partenaire financier significatif.

#### Objectif(s) de l'action :

L'objectif opérationnel du document est de favoriser la pratique du vélo sur le territoire, que ce soit pour les mobilités du quotidien que pour le tourisme itinérant. Sur le long terme, il est visé un objectif de transition écologique (baisse des émissions de gaz à effet de serre) et un objectif de développement économique via les biens et services commerciaux liés au vélo et via le développement de l'économie liée au tourisme itinérant.

En matière de santé, le document s'appuie sur 2 aspects :

- La qualité de vie notamment par la diminution de la part modale de la voiture en ville et par conséquent sur l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution du bruit.

- L'amélioration de la santé individuelle par la pratique sportive induite par les déplacements en vélo (diminution des risques cardio-vasculaires notamment).

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Le développement de la pratique du vélo répond à une demande sociétale montante sur les déplacements du quotidien, qui constitue également par ailleurs une réponse à des enjeux environnementaux et de santé.

Le document d'orientation permet de donner de la lisibilité aux multiples interventions de la Région et d'envoyer une impulsion forte aux acteurs publics et privés.

Enfin, le souhait de mener une animation régionale pour coordonner les différents niveaux de collectivités et les acteurs privés va contribuer à répondre à un besoin de continuité et d'harmonisation des actions opérationnelles.

#### Budget :

9,6 M€ nouveaux au titre de la relance économique 2021, identifiées dans le Plan d'Accompagnement de l'Investissement Régional + aides de droit commun des politiques régionales

#### Source(s) :

Budget régional

#### Principales tâches :

- Développer la mobilité dans les territoires, dont
  - Accompagner les mobilités douces dans les territoires
  - Accompagner le développement des pistes ou bandes cyclables le long des routes départementales
- Renforcer l'intermodalité, dont
  - Déployer des abris vélos sécurisés dans les gares
  - Encourager les trajets domicile-lycée à vélo
- Promouvoir le vélo, dont
  - Inciter au changement de comportement
  - Encourager la mise en œuvre du dispositif « savoir rouler à vélo »

#### Déclinaison territoriale :

Tout le territoire régional

**Indicateurs : VOIR ANNEXE JOINTE CI-APRES**

- de réalisation
- de résultats
- d'impact

**Cibles / Échéances :**

Les collectivités territoriales infrarégionales sont les principales cibles des politiques du « plan vélo » sur la mise en œuvre des opérations d'investissements.

Les actions liées à la communication et au changement de comportement visent les scolaires et les citoyens

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Le déploiement des infrastructures linéaires doit veiller par ailleurs à prendre en compte les autres enjeux environnementaux comme la biodiversité, l'impact des matériaux utilisés et leur cycle de vie.
- La continuité et la sécurisation des itinéraires doivent être recherchées pour chaque projet
- Le déploiement des itinéraires doit se faire en même temps que celui des points d'arrêt sécurisés.

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

Charge de travail diffuse en interne Région, ainsi que chez les opérateurs potentiels. Pas de chiffrage possible

**Perspectives :** *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

RAS

**LISTE DES INDICATEURS REGION BFC**

N°	Indicateurs	Mode de calcul	Objectif
<b>Aménagements cyclables</b>			
1	infrastructures cyclables hors vocation touristique	Km de pistes et bandes cyclables nouvelles	A définir
2	Réalisation du schéma régional des véloroutes	% de réalisation	100%
<b>Equipements</b>			
3	Equipement des gares en abris vélos sécurisés dans les gares majeures et expérimentales	% de gares équipées	100%
4	Stationnement sécurisé	Nombre de places en stationnement sécurisés (tout équipement)	A définir
<b>Mobilités</b>			
5	Part modale du vélo	% de déplacement du quotidien à vélo	15%
6	Itinérance touristique à vélo	Augmentation en % sur les voies touristiques BFC équipées (suivi par Vélos et Territoires)	A définir
<b>Economie</b>			
7	Développement de la filière vélo	Nombre de création d'entreprises en lien avec le vélo	A définir
8	Chiffre d'affaire de la filière vélo	% d'augmentation, sur la base d'un échantillon d'entreprises	à définir
<b>Pratiquants</b>			
9	Pratiquants en club	Nombre de licenciés FFC et FFCT	A définir
10	Au lycée en vélo	Nombre de lycées équipés et accessibles	A définir
11	Enseignement	Nombre de scolaires ayant bénéficié du programme « savoir rouler à vélo »	A définir

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 3 : Déployer les Maisons sport santé sur l'ensemble du territoire

Mesure 9 : Référencer des maisons sport-santé de manière équilibrée sur les territoires et assurer une large information des publics

## Action 9.1

### Référencer et coordonner les maisons sport-santé (MSS) de la région

#### Maître(s) d'ouvrage :

ARS  
DRDJSCS/DRAJES

#### Maître(s) d'œuvre :

ARS  
DRDJSCS/DRAJES  
Réseau sport-santé

#### Partenaire(s) :

Collectivités  
Mouvement sportif  
Professionnels de  
santé  
CDOS

#### Présentation / Description :

Les MSS réunissent des professionnels de la santé et du sport et s'adressent notamment à des personnes en bonne santé qui souhaitent (re)prendre une APS avec un accompagnement spécifique ainsi qu'à des personnes souffrant de maladies chroniques ou d'ALD nécessitant, sur prescription médicale, une APA, sécurisée et encadrée par des professionnels formés. Ces espaces peuvent être des structures physiques intégrées au sein d'une association, d'un hôpital, d'un établissement sportif ou des plateformes digitales. L'originalité des MSS réside dans la collaboration étroite entre professionnels du sport et de la santé pour offrir un suivi personnalisé et sur mesure prenant en compte l'âge, l'état de santé et le niveau de la personne à accompagner.

#### Objectif(s) de l'action :

- Limiter la sédentarité des français par la pratique d'APS, reconnue comme déterminant essentiel de l'état de santé et enjeux de santé publique,
- Participer à l'intégration et l'insertion sociale des personnes
- Réduire les inégalités sociales et territoriales entre les individus à tous les âges de la vie notamment au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou les zones de revitalisation rurales (ZRR).

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

L'enjeu principal est une implantation territoriale équilibrée des MSS afin d'offrir au travers d'un programme éducatif, préventif, thérapeutique, une accessibilité plus importante à la pratique du sport à des fins de santé.

#### Budget :

Aide ponctuelle sur  
la 1<sup>ère</sup> année (hors  
structure privée)

#### Source(s) :

- Ministère des sports  
- DRJSCS/DRAJES

#### Principales tâches :

- Mise à disposition du public l'information sur les offres existantes de pratique d'APS/APA
- Sensibiliser, informer, conseiller sur les bienfaits de l'APS
- Permettre un accueil afin qu'un programme sport-santé personnalisé puisse être défini. Cet accueil est préférentiellement physique. Toutefois, il peut se faire à distance, selon les territoires, au moyen d'une plateforme permettant d'orienter la personne dans son programme
- Orienter les personnes vers les professionnels qualifiés tant pour évaluer les capacités physiques que pour élaborer un programme sport-santé personnalisé et adapté à leurs besoins (type d'APS/APA, créneaux et lieux de pratique) conformément à la réglementation en vigueur.

#### Déclinaison territoriale :

Locale  
Départementale  
Régionale

**Indicateurs :** **de réalisation**

Autonomie financière après la première année

Harmonisation avec le fonctionnement du réseau sport santé et la future stratégie régionale

 **de résultats**

Nombre de personnes accueillies et avec progression annuelle

 **d'impact**

Résultats des tests de la condition physique selon les modalités de l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (Onaps)

**Cibles / Échéances :**

D'ici l'horizon 2022 arriver à mettre en place 2 à 3 MSS par département

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

S'assurer d'une bonne coordination et d'un respect de la prise en charge de la personne dans sa globalité.

S'assurer d'un maillage pertinent et équitable sur la région BFC et de la complémentarité des MSS qui seraient implantées sur un même territoire ou des territoires proches.

S'assurer de l'articulation de ces dispositifs avec la plateforme d'aide à la prescription EsPASS dédiée au sport sur ordonnance. Ce site internet a été créé sous l'impulsion de l'ARS et de la DRDJSCS porté par le CROS et mise en œuvre par le Réseau sport-santé BFC.

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)***Perspectives :** *Multiplification de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Permettre la mise en place de plus d'une MSS par département si celles-ci correspondent et remplissent le cahier des charges.



Sport, santé, bien-être  
Bourgogne Franche-Comté

**Axe 2 : Développer l'offre et le recours à  
l'activité physique adaptée à des fins  
d'appui thérapeutiques**

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 10 : Recenser l'offre d'APA, la mettre à disposition du grand public et des professionnels et s'assurer de la qualité des pratiques proposées

## Action 10.1

Valoriser le site EsPASS et inciter les structures à se référencer sur les offres à visées bien-être et thérapeutique : <https://espas-bfc.fr>

**Maître(s) d'ouvrage :**  
ARS

**Maître(s) d'œuvre :**  
Réseau sport-santé

**Partenaire(s) :**  
Mouvement sportif  
Structures  
conventionnées PASS  
Associations sportives  
Professionnels de  
santé  
DRDJSCS/DRAJES  
DDCSPP  
CDOS

### Présentation / Description :

Afin de favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'activité physique adaptée à l'état clinique des patients atteints d'affections de longue durée (ALD), il est essentiel pour les patients et pour tous les professionnels du parcours de soins (médecins traitants prescripteurs ainsi que professionnels de santé et du sport chargés de dispenser l'APA aux patients) d'avoir une meilleure visibilité et lisibilité de la qualité de l'offre d'APA de proximité.

La plateforme internet EsPASS propose une cartographie qui recense les structures proposant des offres de pratique sport-santé en BFC :

- APA à visée thérapeutique pour les personnes présentant un problème de santé et des limitations fonctionnelles - structures répondant aux exigences du dispositif PASS et conventionnées avec le Réseau sport-santé.
- sport bien-être pour les personnes ne présentant pas de problème de santé ou de limitation fonctionnelle. Afin de s'assurer de la qualité des pratiques proposées, toutes les offres sont contrôlées et validées avant toute publication. Consulter la carte : <https://espas-bfc.fr/ou-pratiquer>

### Objectif(s) de l'action :

Rendre visible et lisible les offres sport-santé de qualité sur la région BFC pour les patients, comme pour les professionnels de la santé et du sport.

### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Assurer la qualité de l'orientation du patient au regard de ses besoins et des limitations fonctionnelles et de veiller à la proximité des offres du territoire.

**Budget :**  
20 000 €

**Source(s) :**  
ARS

### Principales tâches :

- Identifier l'offre existante sur les territoires en procédant à une enquête de recensement ;
- Communiquer le tutoriel aux structures pour la déclaration sur EsPASS
- Valider et référencer les offres sport-santé selon leur objectif bien-être ou thérapeutique afin d'améliorer la prise en charge des patients dans le cadre d'un processus partagé au niveau national.

### Déclinaison territoriale :

Régionale  
Départementale  
Locale

**Indicateurs :** **de réalisation**

Implication des départements et des acteurs dans la communication de la plateforme EsPASS

 **de résultats**

Nombre de structures référencées sur EsPASS

Nombre de connexion sur EsPASS

 **d'impact****Cibles / Échéances :**

Plateforme en ligne depuis février 2020

Diffusion et communication sur EsPASS début 2021

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Diffusion de l'information sur l'ensemble des départements

Disponibilités des correspondants des DDCSPP pour validation des offres bien-être

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

0,15 ETP Réseau sport-santé

**Perspectives :** *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Actuellement seule les structures PASS et les associations - clubs fédérés peuvent se déclarer sur EsPASS.

Ouverture à d'autres structures et évolution du cahier des charges

Elaboration d'une organisation pour l'alimentation et mise à jour régulière de la plateforme avec les correspondants départementaux

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 11 : Développer la pratique d'APA pour les personnes atteintes de maladies chroniques

## Action 11.1

Poursuivre le déploiement du dispositif de sport sur prescription, le « Parcours d'accompagnement sportif pour la santé » (PASS), à destination des adultes atteints de pathologies chroniques

### Maître(s) d'ouvrage :

ARS  
DRDJSCS/DRAJES

### Maître(s) d'œuvre :

Réseau sport-santé

### Partenaire(s) :

CROS BFC  
Mouvement sportif  
Associations sportives  
Professionnels de santé  
CDOS  
CCAS Macon

### Présentation / Description :

Le sport sur prescription bénéficie en BFC d'un dispositif régional, le Parcours d'accompagnement sportif pour la santé (PASS), porté par le Réseau sport-santé. Ce dernier accompagne les personnes atteintes de pathologies chroniques, de facteurs de risques ou en situation de perte d'autonomie dans leur reprise d'APA. Ce parcours est à l'initiative du patient et de son médecin. Après un bilan médical réalisé par le médecin traitant, le réseau oriente la personne vers l'activité de proximité la mieux adaptée à ses besoins et à ses limitations fonctionnelles définie à partir d'un certificat médical d'inaptitudes partielles et d'une prescription médicale. L'APA est encadrée par des professionnels identifiés dans le décret de 2017. Ce dispositif répond à la loi de prescription de l'APA.

### Objectif(s) de l'action :

- Aider les personnes sédentaires et malades à pratiquer, une APS régulière, adaptée, sécurisante et progressive (RASP) bénéfique pour leur santé.
- Apporter des outils aux professionnels de santé pour l'accompagnement de leurs patients dans la reprise d'APA.
- Développer le sport-santé dans les associations sportives de proximité.

### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Depuis plusieurs années, il est bien admis que l'APS représente un facteur de lutte essentiel face à diverses pathologies, elle est maintenant reconnue comme un adjuvant thérapeutique de beaucoup de maladies chroniques. Malgré l'importance des messages de prévention entendus, il est important de coordonner et de sécuriser la pratique des personnes souffrant de pathologies chroniques.

### Budget :

80 000 €  
(participation financière cotisation annuelle pour BFC sauf 89)

### Source(s) :

ARS via FIR  
DRDJSCS/DRAJES via ANS  
Conseil régional via CRDS

### Principales tâches :

- Développement du sport-santé dans le mouvement sportif, sur l'ensemble des territoires avec une priorité sur les territoires carencés.
- Communiquer auprès des professionnels de santé et du public concerné
- Construction du parcours de soin en incluant l'APA.
- Mobilisation des fonds pour l'attribution d'une aide financière pour l'adhésion annuelle des bénéficiaires.
- Evaluation du PASS grâce aux tests de la condition physique.

### Déclinaison territoriale :

Régionale  
Commune  
Bassin de vie

**Indicateurs :** **de réalisation**

Nombre de communications auprès des professionnels de santé

 **de résultats**

Nombre de personnes incluses dans le PASS par an (1500 personnes en 2019)

Nombre d'offres PASS sport-santé à visées thérapeutiques sur BFC équilibrées entre les territoires

 **d'impact**

Evolution des tests de la condition physique et du questionnaire de qualité de vie des bénéficiaires du PASS

**Cibles / Échéances :**

Prise en charge financière des personnes sur 4 années.

Bénéficiaires adultes principalement.

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Sensibiliser les professionnels de santé et mettre à leur disposition des outils pour étendre la prescription d'activité physique et sportive et l'orientation vers le PASS.

Harmonisation des offres et du dispositif sur tous le territoire régional.

Une attention particulière est apportée aux personnes en situation de précarité ou habitant en zone de revitalisation rurale (ZRR).

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

2 ETP coordination cumulés pour l'ensemble de la région.

0.5 ETP administratif.

**Perspectives :** *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Utilisation d'un outil ou logiciel de suivi partagé entre le médecin prescripteur, le réseau sport-santé et le professionnel dispensant l'APA.

Développement prioritaire sur les territoires carencés.

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques  
Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire  
Mesure 11 : Développer la pratique d'APA pour les personnes atteintes de maladies chroniques

## Action 11.2

**Maître(s) d'ouvrage :**  
ARS

**Maître(s) d'œuvre :**  
RÉPPOP

**Partenaire(s) :**  
Education nationale  
Communes  
Communautés de communes et Pays  
Conseils départementaux  
Professionnels de santé  
DAC  
Réseaux de santé territoriaux (RESEDIA, ESDNJ)  
CPTS  
DRDJSCS/DRAJES  
Profession sport loisir (PSL 25, ADESS 58)

**Budget :**  
En fonction de chaque action

**Source(s) :**  
ARS  
DRDJSCS  
ANS  
Collectivités territoriales  
Fondations

## Poursuivre le déploiement des ateliers « Pass'Sport Forme » (PSF) destinés aux enfants et adolescents en surpoids et obésité

### Présentation / Description :

Les (PSF) sont des ateliers d'APA à destination des jeunes en excès de poids présentant des indicateurs de mauvaise santé au sens large : difficulté d'intégration en EPS (volet social), faible estime de soi (volet psychologique), associé ou non à un asthme ou des troubles ostéoarticulaires (volet physiologique). Ces ateliers sont des dispositifs passerelles proposant un espace privilégié et sécurisé au sein duquel les enfants pratiquent en toute aisance physique, morale et psychique. Le but de ces ateliers est de les préparer physiquement et psychologiquement afin de retrouver un mode de vie actif (AP de déplacement, loisir, domestique...) et progressivement intégrer une association sportive locale (création d'un projet sportif tout au long de l'année). Dans le cadre du parcours de soins coordonné par le médecin traitant, la prescription d'APA pour les patients atteints de maladies chroniques hors ALD, le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive précise les limitations pour la dispensation d'APA par un professionnel compétent. Ces ateliers sont développés à proximité des structures de santé (MSP, centre de soins, centre hospitalier...) ou des établissements scolaires en BFC. Ils s'appuient sur les acteurs locaux : professionnels de santé, paramédicaux, professeur d'EPS et en APA, éducateurs sportifs sport-santé, collectivités, ...

### Objectif(s) de l'action :

Les ateliers tremplin PSF ont pour objectif de promouvoir l'AP et d'agir sur le comportement sédentaire des jeunes en surpoids, non licenciés dans une pratique sportive, suivis par les professionnels de santé afin d'assurer une pratique pérenne d'une AP.

### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Augmentation de la prévalence du surpoids et obésité de l'enfant en BFC  
Inadaptation des pratiques sportives de compétition pour ce public.  
Offre de sport loisir/santé pour les jeunes encore sous-développée sur le territoire.

### Principales tâches :

- Formation et recrutement des intervenants en place sur le territoire
- Mise en relation des acteurs locaux
  - Mobiliser les collectivités territoriales au moyen de partenariat, convention pour la mise en place des ateliers
  - Informer les professionnels de santé et paramédicaux des ateliers de proximité
- Elaborer une communication locale pour l'information des familles et le recrutement des jeunes.

### Déclinaison territoriale :

L'ensemble des territoires de la BFC (CLS, CPTS, communes, ...)

**Indicateurs :** **de réalisation**

Nombre de nouveaux sites proposant des ateliers Pass'Sport Forme : 34 ateliers en 2020, 50 ateliers à l'horizon 2024, soit 5 ateliers/an développés

 **de résultats**

Nombre d'enfants et de familles pris en charge dans un atelier Pass'Sport Forme par an

 **d'impact**

Evaluation des changements de comportements - sondage annuel auprès des parents sur le niveau de pratique de leur enfant

**Cibles / Échéances :**

Secteurs avec prévalence du surpoids élevée (supérieure à la moyenne régionale) chez les jeunes de 7-17 ans.

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Pérenniser les ateliers déjà en place
- Projet très dépendant des collectivités territoriales : prêt de gymnase, ressource humaine, financement
- Nécessité d'avoir des prescripteurs sur le territoire : médecins et infirmières scolaires, professionnels de santé libéraux et hospitaliers, enseignants.

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

0,5 temps plein du RéPPOP-BFC pour la coordination des ateliers

**Perspectives :** *Multipliation de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Un Pass'Sport Forme dans chaque CLS ou contrat de ville
- Pérennisation des ateliers avec le mouvement associatif et les collectivités territoriales
- Ouverture des ateliers aux enfants atteints d'autres pathologies chroniques (asthme, diabète, ...)

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 12 : Développer des APS et APA pour les publics prioritaires

## Action 12.1

### Promouvoir la pratique d'APS et d'APA pour les familles monoparentales

**Maître(s) d'ouvrage :**  
Conseil Régional

**Maître(s) d'œuvre :**  
CROS BFC  
Réseau sport-santé

**Partenaire(s) :**  
Mouvement sportif  
Collectivités  
territoriales  
CESER  
Centres  
d'information sur les  
droits des femmes et  
des familles  
CARSAT  
DRDJSCS/DRAJES

#### Présentation / Description :

Il est parfois compliqué de trouver du temps pour pratiquer régulièrement une APS quand on est parent et cela d'autant plus pour les familles monoparentales. Les offres sportives sont souvent inadaptées aux besoins et disponibilités des parents solos, ce qui induit une pratique d'APS insuffisante et plus particulièrement pour les femmes à la tête de ces familles. Le CROS BFC s'est intéressé à la pratique et aux besoins des familles monoparentales et a réalisé une enquête auprès de plus de 200 familles afin de modéliser une offre adaptée et qui facilitera la pratique d'APS des parents. Une première expérimentation sera lancée en 2021 sur 2 sites avec l'ouverture de créneaux simultanés pour les parents et les enfants. Les horaires, le tarif, les activités proposées seront des éléments pris en compte dans cette expérimentation. Ce dispositif pourra se régionaliser par la suite.

#### Objectif(s) de l'action :

Faciliter l'accès à la pratique d'APS aux parents de familles monoparentales dans un objectif de santé (physique et intellectuelle), de relâcher la pression et d'entretenir une vie sociale.

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Le CESER a été saisi par la présidente de Région à propos du sujet suivant : Isolement et monoparentalité : comment ces formes de précarité agissent-elles sur la situation financière et sanitaire des femmes et des personnes dont elles ont la charge, en Bourgogne-Franche-Comté ?

**Budget :**  
En cours

**Source(s) :**  
Conseil régional via  
CRDS

#### Principales tâches :

- Etablir un état des lieux des difficultés et des besoins des familles monoparentales via un questionnaire et une étude à partir des données des partenaires pour cette action
- Structurer une réponse adaptée aux possibilités et besoins des familles
- Cibler les territoires et les familles prioritaires
- Lancer une expérimentation afin d'affiner la réponse
- Etendre le dispositif sur tous les départements
- Evaluer l'action

#### Déclinaison territoriale :

- 1- Locale
- 2- Départementale
- 3 -Régionale

**Indicateurs :** **de réalisation**

Nombre de créneaux expérimentaux mis en place : 2 en 2021, puis 1 par département en 2022, régionalisation en 2023

 **de résultats**

Nombre de familles touchées par le dispositif : 15 en 2021, puis 50 en 2022

 **d'impact**

Implication du mouvement sportif et augmentation des offres adaptées

**Cibles / Échéances :**

Parent et enfant(s) de familles monoparentales : 80% des chefs de familles monoparentales sont des femmes

Expérimentation prévue en septembre 2021 avec une extension en 2022 en vue d'une régionalisation

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Il est important de cibler les territoires et familles prioritaires et d'apporter une réponse adaptée (tarif, lieux, horaires, activités proposées).

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)***Perspectives :** *Multipliation de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Créneaux accessibles sur l'ensemble de la région via les associations sportives locales avec concordance des horaires de pratiques adultes/enfants.

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques  
Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination  
interdisciplinaire

Mesure 12 : Développer des APS et APA pour les publics prioritaires

## Action 12.2.1

### Développer les offres d'APA pour les personnes en situation de handicap (PSH) mental ou psychique

#### Maître(s) d'ouvrage :

ARS  
DRDJSCS/DRAJES

#### Maître(s) d'œuvre :

Ligue Sport Adapté

#### Partenaire(s) :

Ligues et comités régionaux  
Comité départementaux et clubs sport adapté  
ARS  
DRDJSCS/DRAJES  
Etablissements médico-sociaux  
Fédération Française du Sport Adapté  
CREPS BFC  
CROS BFC  
Enseignants APAS  
Mouvement Sportif ordinaire

#### Présentation / Description :

Mise en place du programme fédéral FFSA : « Bouger avec le Sport Adapté » :

- Animation de journées en faveur du Sport Santé sur la BFC. Ces journées permettent de proposer des APSA aux capacités, aux besoins, au bien être des PSH mental. On y réalise une évaluation de la condition physique, de la qualité de vie en instantané, et la présentation des solutions personnalisées pour chacun.
- Animation de séances/cycles au sein d'établissements médico-sociaux (EMS)
- Sensibilisation du personnel des MDPH au Sport Adapté et à l'intérêt d'une pratique physique dans le projet individuel des personnes.
- Sensibilisation des éducateurs spécialisés (ES) à l'accompagnement d'une pratique sportive à l'intérieur et à l'extérieur des EMS dans le cadre d'un projet personnel de l'enfant ou de l'adulte.

Formation des futurs éducateurs sportifs de clubs ordinaires aux spécificités du Sport Adapté et à la prise en charge de ses publics (AQSA module 1 et CCAIPSH).

#### Objectif(s) de l'action :

Former et sensibiliser les professionnels qui ont la volonté de promouvoir l'AP pour le public en situation de handicap mental et/ou psychique.  
Promouvoir et animer le programme régional « Bouger avec le Sport Adapté ».

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Lutte contre l'isolement, la sédentarité et ses méfaits sur ces publics déjà fragilisés.  
Prise de conscience des ES et EMS, des réels bienfaits (santé, estime de soi, socialisation, Intégration et plaisir...) d'une APS régulière et choisie à l'intérieur et à l'extérieur de l'Etablissement.  
Manque de connaissance des ES et sportifs, des possibilités de pratiques en fonction des capacités de chacun.  
Aide au développement de l'accès à la pratique dans les clubs ordinaires pour les personnes handicapées mentales et/ou psychiques dans le respect des capacités de chacun et en toute sécurité.

#### Budget :

70 000 €

#### Source(s) :

FFSA  
ANS  
Etablissements medico-sociaux  
DRDJSCS/DRAJES  
ARS

#### Principales tâches :

Formation et sensibilisation des éducateurs sportifs (AQSA, Bouger avec le SA, sensibilisation CREPS).  
Sensibilisation du personnel des MDPH et des ESMS.  
Elaboration et mise en place d'un projet « Bouger avec le SA » 2020-2021 sur la BFC (ETR 2020) = Projet Les Olympiades de la Santé.  
Mise en place d'animations de cycles et activités auprès des EMS pour les PSH mental et/ou psychique = mise en place d'activités sportives et de conseil nutrition.

#### Déclinaison territoriale :

Régionale : sensibilisation, formation, création projet 21-24 (ETR).  
Départementale : déclinaison du projet 21-24, animation auprès des EMS.  
Locales : déclinaison du projet 21-24, accueil et animation des PSH.

**Indicateurs :****☑ de réalisation :**

Nombre de cycles et de journées réalisés ;  
Nombre d'éducateurs sportifs formés ou sensibilisés ;  
Nombre de sportifs touchés ;  
Nombre d'animations de cycles et activités réalisées auprès des ESMS ;  
Nombre de journées de sensibilisation réalisée auprès du personnel des MDPH.

**☑ de résultats :**

Utilisation du logiciel Sport Santé pour le recensement des établissements ;  
Nombre de personnes ayant intégrés le programme ;  
Nombre d'établissements ayant intégrés le programme (à préciser) ;  
Nombre de journées organisées avec l'utilisation des outils ;  
Nombre de MDPH rencontrées ;  
Nombre de Fédérations médico-sociales rencontrées (à préciser).

**☑ d'impact :**

Localisation des actions d'animation, nombre et localisation des personnes formées ou sensibilisées ;  
nombre de nouveaux établissements touchés.

**Cibles / Échéances :**

2021 = 5 CTF formés au dispositif fédéral ; action de sensibilisation menée auprès des MDPH ; 1 journée organisée sur un département où le Sport Santé est absent

2022 - 2024 = pérennisation de la sensibilisation auprès des MDPH et des éducateurs sportifs ;  
augmentation des actions d'animation et de formation, étendre la présence du dispositif sur  
l'ensemble des territoires de BFC

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Vérification de la réelle mise en place du projet sportif dans l'établissement à moyen et long terme  
Suivi de la prise en charge par l'établissement de la poursuite du projet « SPORT SANTÉ » initié  
Suivi de l'accueil de nos sportifs dans les clubs ordinaires et perspectives d'évolution  
Maintien et augmentation des moyens humains et financiers pour la mise en place sur la durée de  
cette politique  
Travailler en collaboration avec les MDPH

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

Coordinateur et développeur du dispositif Bouger avec le Sport Adapté = 1 ETP Ligue  
0,25 à 0,5 ETP par CDSA

**Perspectives :** *Multipliation de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Réalisation d'animation Bouger avec le Sport Adapté sur les départements où ce dispositif est encore  
totalement absent (70, 71, 21, 39 et 90)  
Etendre notre reconnaissance auprès du mouvement sportif de BFC

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 12 : Développer des APS et APA pour les publics prioritaires

## Action 12.2.2

### Développer les offres d'APA pour les personnes en situation de handicap moteur et sensoriel

#### Maître(s) d'ouvrage :

ARS  
DRDJSCS/DRAJES

#### Maître(s) d'œuvre :

Comités Régional  
et Départementaux  
Handisport

#### Partenaire(s) :

Comités régionaux  
et départementaux  
handisport

#### Présentation / Description :

Les personnes en situation de handicap moteur et sensoriel sont souvent éloignées d'une pratique régulière d'APA et des APS par rapport à leur état de santé. Pour autant le sport peut être un volet important dans le projet de vie de la personne, du fait des bienfaits pour sa santé, pour sa qualité de vie et son bien-être. Afin de favoriser l'APA à des fins d'appui thérapeutiques pour ce public, des actions ont été développées dans le milieu de vie ordinaire au sein de clubs sportifs mais aussi dans les établissements et services médico-sociaux grâce au(x) comités régional handisport/départementaux (handicap physique et sensoriel) par le biais d'interventions ponctuelles des salariés.

#### Objectif(s) de l'action :

- Permettre aux personnes en situation de handicap de pratiquer une APA régulière à proximité de leur lieu de vie à visée thérapeutique ;
- Accompagner les ESMS dans la promotion et la mise en place d'activités physiques sportives et d'APA ;
- Accompagner le mouvement sportif dans l'intégration des personnes en situation de handicap ;
- Accompagner les équipes pluridisciplinaires des MDPH dans l'évaluation des besoins en sport ;
- Collaborer avec les comités pour la mise en œuvre de solutions.

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

- Permettre aux personnes en situation de handicap de pratiquer une activité physique adaptée régulière ;
- Développer et maintenir des capacités physiques (réentraînement à l'effort) pour les personnes en situation de handicap physique et sensoriel.

#### Budget :

Propre à chaque  
action

#### Source(s) :

ARS  
ANS  
Conseil Régional  
CARSAT  
Le Carré Médical  
Fédération Française  
Handisport

#### Principales tâches :

- Communiquer et promouvoir l'APS pour les personnes en situation de handicap ;
- Développer et coordonner les moyens et outils proposés par la Fédération Française Handisport pour mettre en œuvre des actions d'APS en faveur des personnes en situation de handicap (actions Comité Régional Handisport BFC) ;
- Accompagner le mouvement sportif dans l'intégration des personnes en situation de handicap ;
- Inscrire un/des objectif(s) sur la pratique de l'APA dans les contrats signés entre l'ARS et les établissements médico-sociaux ;
- Inviter les établissements à sensibiliser leurs professionnels pour mettre en place des APA régulières au sein de l'établissement par des journées de sensibilisations et des formations fédérales handisports ;
- Développer des partenariats avec les MDPH pour répondre aux besoins dans le domaine du sport des personnes en situation de handicap.

#### Déclinaison territoriale :

Région, Territoires

**Indicateurs :** **de réalisation**

Nombre d'actions de communication et de promotion menées pour valoriser l'APS pour les personnes en situation de handicap moteur et sensoriel ;  
Nombre d'actions sur la promotion et le développement des APA à destination des personnes en situation de handicap au sein d'établissements et services médico-sociaux ;  
Nombre de partenariats avec les MDPH ;  
Nombre de formations pour l'accueil de personnes en situation de handicap réalisées auprès des clubs sportifs.

 **de résultats**

Nombre de contrats entre l'ARS et les établissements et services médico-sociaux (intégrant un objectif de développement de l'APS) ;  
Nombre d'interventions dans la valorisation des APA au sein d'établissement et service médico-social ;  
Nombre de clubs sportifs formés ;  
Nombre de MDPH ayant signée une convention de partenariat.

 **d'impact**

Évolution du nombre de personnes en situation de handicap moteur et sensoriel pratiquant une activité physique et sportive régulière (licence sportive).

**Cibles / Échéances :**

Evaluation de l'action en direction des établissements et services médico-sociaux menée par le Comité Régional Handisport Bourgogne Franche-Comté.

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

En fonction du budget des établissements et services médico-sociaux :

- Budget général ;
- Ressources humaines des associations ;
- Formation des acteurs.

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

En fonction des actions.

**Perspectives :** *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Former les professionnels pour développer des activités physiques adaptées aux différentes situations de handicap moteur et sensoriel ;  
Favoriser les établissements et services médico-sociaux de la région Bourgogne Franche-Comté à développer la pratique d'APA (budget spécifique pour le développement d'activités physiques adaptées) ;  
Créer et favoriser des passerelles entre les établissements médico-sociaux et les clubs handisports pour développer la pratique d'APA ;  
Favoriser les échanges entre les MDPH et les personnes en situation de handicap dans le but de développer et valoriser l'APA.

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 12 : Développer des APS et APA pour les publics prioritaires

## Action 12.3

### Favoriser la pratique d'APS et d'APA pour les personnes en situation de grande précarité

**Maître(s) d'ouvrage :**  
DRDJSCS/DRAJES

**Maître(s) d'œuvre :**  
DRDJSCS/DRAJES

**Partenaire(s) :**  
CHRS (centre d'hébergement et de réadaptation sociale)  
Mouvement sportif CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile)  
DDCS/PP  
Permanence d'accès aux soins de santé  
ARS  
Conseils départementaux  
FAS (fédération des acteurs de la solidarité)

**Présentation / Description :**

Plusieurs études ont montré combien les personnes défavorisées économiquement avaient un risque plus élevé de développer des pathologies chroniques (diabète, maladies cardio-vasculaires...). On constate également que la pratique d'activités physiques comme l'accès à une alimentation équilibrée sont étroitement liées aux conditions sociales et économiques.

**Objectif(s) de l'action :**

- Améliorer l'état sanitaire des usagers des établissements sociaux par l'activité physique ;
- Augmenter l'estime de soi, le dépassement de soi ;
- Faciliter la réinsertion et ou l'insertion sociale ;
- Sensibiliser les publics en précarité afin de leur permettre d'intégrer un club de sport ordinaire à la sortie de l'établissement.

**A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

- Amener les usagers des établissements sociaux à reprendre une APS sécurisante et valorisante, les accompagner dans la santé ;
- Apprendre aux personnes dans le cadre de jeu collectif où il y a confrontation, à contrôler leurs émotions et à résoudre des conflits.
- Acquérir des moyens pour lutter contre la solitude, développer des attitudes et des comportements responsables et favorables à leur santé. Apprendre à s'intégrer, à établir des relations, à s'opposer à un adversaire, travailler en équipe, etc.

**Budget :**  
BOP Santé : 11000€

**Source(s) :**  
DRDJSCS/DRAJES

**Principales tâches :**

- Consulter les conseils consultatifs des représentants des personnes accueillies et accompagnées, la FAS et les CHRS ayant déjà proposé des séances d'APS (voir plan sport-insertion) ;
- recenser les établissements intéressés (CHRS, CADA ...) ;
- contacter les structures pour présentation du projet ;
- mettre en place l'activité physique adaptée au sein des établissements.

**Déclinaison territoriale :**

Action avec une déclinaison sur tout le territoire de la région

**Indicateurs :**

**de réalisation**

**de résultats**

Nombre d'établissements et de personnes touchés  
Nombre de personnes intégrées en clubs ordinaires

**d'impact**

**Cibles / Échéances :**

Coordonner et recenser les différentes actions sur le territoire régional.

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Assoir les créneaux sport santé sur le territoire de la Bourgogne Franche Comté.

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

Ce travail s'inscrit dans les missions confiées au coordonnateur.

**Perspectives :** *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Approfondissement des modalités de travail entre les différents acteurs (sport, santé, social) dans le cadre du Comité stratégique sport-santé bien-être.

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 12 : Développer des APS et APA pour les publics prioritaires à domicile

## Action 12.4

### Améliorer le quotidien des aidants et des aidés en proposant des créneaux d'activités physiques adaptées par le dispositif Activ'Santé

#### Maître(s) d'ouvrage :

ARS  
DRDJSCS/DRAJES

#### Maître(s) d'œuvre :

A définir

#### Partenaire(s) :

Conseil  
Départemental  
DDCSCP  
Ordre des Médecins  
Ordre des Kinés  
Centre d'Examens  
de Santé  
Réséda  
Plateforme de Répit

#### Présentation / Description :

De nombreuses personnes accompagnent au quotidien un proche dépendant, un conjoint, un parent âgé, qui ne peut plus effectuer de manière autonome les actes essentiels de la vie courante. Assister un proche au quotidien, peut représenter une période de vulnérabilité pour la santé de l'aidant. Sous estimant eux-mêmes l'importance de leur action, les aidants ont tendance à s'isoler, à ne pas parvenir à déléguer, à ne plus s'octroyer de répit. Ainsi, ils ont besoin de prendre soin d'eux. L'aidé a besoin, quant à lui, d'APA pour limiter le déclin. Ainsi, le dispositif Activ'Santé initié dans l'Yonne par la DDCSPP et porté par le CDOS permet la mise en place d'un créneau pour l'aidant en même temps qu'un créneau pour l'aidé. Chaque séance commence par un temps de parole ensemble qui dure trente minutes, puis une heure d'activités multisports adaptées à chacun, les aidants étant dans une salle et les aidés dans une autre. Pour finir aidants/aidés se retrouvent pendant la dernière demi-heure pour un moment convivial autour d'une collation.

#### Objectif(s) de l'action :

- Prévenir le risque d'épuisement de l'aidant.
- Ralentir la perte d'autonomie pour les aidés.
- Favoriser l'accès à la pratique d'activités physiques.
- Lever le frein du coût de la pratique.

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Sensibiliser les personnes âgées ainsi que les professionnels aux bienfaits de l'APA dans la prévention de la perte d'autonomie.

Permettre aux personnes âgées à domicile de pratiquer, à proximité, une activité physique adaptée à leur état de santé.

#### Budget :

93 000 euros (budget  
CDOS de l'Yonne)

#### Source(s) :

Conférence des  
financeurs  
Conseil  
départemental

#### Principales tâches :

- Construire un groupe de travail/réflexion en lien avec les plateformes de répit (PFR) pour la régionalisation de ce dispositif actuellement développé uniquement sur le département du 89.

Communiquer sur les bienfaits du sport-santé auprès des usagers, des professionnels de santé et du secteur médicosocial et social.

- Sensibiliser les professionnels de santé des services sociaux et médico-sociaux intervenant à domicile afin d'orienter leurs usagers vers des structures de sport-santé.

- Assurer une gratuité du dispositif ainsi que du transport pour tous les pratiquants.

#### Déclinaison territoriale :

Départementale

**Indicateurs :** **de réalisation**

Nombre de Contrats Locaux de Santé comprenant une action Activ'Santé Aidants/Aidés.

 **de résultats**

Nombre de personnes de plus de 60 ans ayant bénéficié du dispositif Aidants/aidés en une année par département.

Nombre de cours Aidants/aidés développés sur le territoire.

Nombre d'ETP des encadrants.

 **d'impact**

Evaluation de l'autonomie (GIR) pour les personnes aidées.

**Cibles / Échéances :**

Collectivités : sensibiliser les élus des collectivités sur les bienfaits du sport santé et sur une structuration d'une politique d'aide aux aidants.

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Budget et ressources humaines des associations.

Formation des acteurs (éducateurs sportifs)

Coordination avec les dispositifs existants

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

Agent de développement départemental (Chargé de projet) : 1/2 temps

Agent de développement départemental : 1/4 temps

Agent administratif : 1/4 temps

**Perspectives :** *Multipliation de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Régionalisation de l'action Aidants/Aidés du dispositif :

Une fois que le Maître d'œuvre régional sera connu, le calendrier sur les autres territoires pourra être défini.

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 13 : Développer le recours à la prescription d'APA par les médecins

## Action 13.1

### Déployer l'offre d'APA au sein des maisons de santé pluridisciplinaires

**Maître(s) d'ouvrage :**  
ARS

**Maître(s) d'œuvre :**  
FéMaSCo

**Partenaire(s) :**  
Maisons de santé pluridisciplinaires  
Réseau sport-santé  
Mouvement sportif  
Comité régional Sports pour tous

#### Présentation / Description :

Développer des cycles d'activité physique adaptée avec les maisons de santé pluri professionnelles (MSP), pour les patients malades chroniques. Le médecin généraliste est la porte d'entrée dans la pratique d'APA, avec une prescription pour les patients souhaitant s'inscrire dans cette démarche. Suite au cycle en MSP, les patients sont orientés vers des associations sportives locales et vers le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) du Réseau sport-santé, pour une pratique adaptée.

Deux modalités de mise en œuvre pour les MSP :

OPTION 1 - Initiation de 10 séances à l'APA (une participation de 1€/séance/participant). A la suite du programme initial de 10 séances. Les séances seront poursuivies dans le cadre du PASS et les conditions ordinaires.  
OPTION 2 - Mise en place de 30 séances directement dans le cadre du PASS, la prise en charge des séances se répartissant telle quelle : 10 séances par le FIR, 10 séances par le RSSBFC et 10 séances par le patient.

#### Objectif(s) de l'action :

Développer l'activité physique en zone rurale en incitant les patients à la pratique, et les rendre autonomes.  
Etre actif aux trois niveaux de prévention, primaire, secondaire et tertiaire.

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Les zones rurales souvent sous dotées en équipements sportifs et en intervenants APA. Il s'agit alors de mettre en place une offre adaptée aux besoins en APA sur certaines pathologies, et sur des situations d'isolement au sein de ces territoires prioritaires.

#### Budget :

650 € pour 10 séances  
Financement tri-partie pour 30 séances (FeMaSCo/RSSBFC/patients).

#### Principales tâches :

Mise en place d'un appel à projet pour les MSP  
Sélection et validation des projets MSP  
Mise en place des cycles  
Evaluation des cycles  
Orientation des patients en fin de cycle vers le PASS ou autres offres

#### Source(s) :

FIR – ARS  
Budget PASS  
Patients

#### Déclinaison territoriale :

Régionale et locale  
Proposition de cycles d'activité physique adaptée sur toute la région (toute MSP volontaire).

**Indicateurs :**

**de réalisation :**

Nombre de cycles APA mis en place et terminés en MSP

**de résultats :**

Nombre de cycles APA en MSP/ nombre participants/ assiduité des participants/ pérennisation de la pratique des patients dans des associations

**d'impact :**

Evaluation (tests avant/après) physique des participants (endurance, force, souplesse)

**Cibles / Échéances :**

Les patients des MSP de la région BFC.

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Veiller à assurer les patients pour la pratique d'APA en MSP.

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

Un chargé de projet pour accompagner la conception et la mise en place du projet dans les MSP, et pour faire le lien avec le RSS BFC (0.1 ETP).

**Perspectives :** *Multipliation de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Pérenniser la pratique des participants à l'échelon local.

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 13 : Développer le recours à la prescription d'APA par les médecins

## Action 13.2

Sensibiliser les professionnels de santé et assurer la diffusion d'informations via le RSSBFC et les délégués de l'assurance maladie (DAM)

**Maître(s) d'ouvrage :**  
ARS

**Maître(s) d'œuvre :**  
Réseau sport-santé

**Partenaire(s) :**  
CPAM  
FÉMASCO  
Universités  
URPS ML  
Ordre des médecins  
Médias (presse,  
radio)  
CPTS

### Présentation / Description :

La prise de conscience des pouvoirs publics concernant le poids de la sédentarité comme enjeu de santé publique a permis la mise en place de dispositif « sport santé sur ordonnance », le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) en BFC, permettant aux médecins traitants de pouvoir prescrire de l'APA aux patients malades chroniques. Cette prescription passe d'abord par la sensibilisation des professionnels de santé et par la diffusion d'information et de conseils ciblés et individualisés.

Les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) peuvent également contribuer à cette information par l'intermédiaire des délégués de l'assurance maladie (DAM) dans le cadre des visites de prévention. Une campagne locale « sport-santé » a déjà été initié sur les départements 25, 70 et 89 et doit se déployer sur les autres départements. Chaque DAM rencontre les médecins généralistes et kinésithérapeutes, présentent le PASS et leur remettent un kit de prescription.

### Objectif(s) de l'action :

Donner la possibilité aux professionnels de santé d'apporter un conseil minimal sur la pratique et la reprise d'activité physique à leurs patients.

Augmenter le recours à la prescription d'APA comme adjuvant thérapeutique pour les malades chroniques

### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Présenter aux professionnels de santé la déclinaison régionale de la prescription de l'APA afin de donner la possibilité aux professionnels de santé d'intégrer l'APA dans leurs arguments de prévention.

**Budget :**

**Source(s) :**

### Principales tâches :

- Mettre à disposition des médecins des outils en appui à la prescription :
  - Communication sur le site EsPASS <https://espas-bfc.fr> et sa cartographie ;
  - Diffusion du kit de prescription PASS, rédaction d'articles dans des revues ;
- Interventions du RSSBFC au sein de groupements médicaux (ex : printemps médical de Bourgogne) ;
- Interventions des DAM :
  - Sensibiliser les DAM au sport-santé ;
  - Visite des professionnels de santé et présentation du PASS ;
  - Mise à disposition des kits de prescription ;
- Mettre à disposition des médecins un dispositif d'orientation : RSSBFC via PASS ;

### Déclinaison territoriale :

Locale, Départementale, Régionale

**Indicateurs :** **de réalisation**

Nombre d'outils d'aide à la prescription

Nombre d'interventions et d'actions de communication réalisées

 **de résultats**

Nombre de personnes bénéficiaires du PASS

Nombre de médecins traitants prescripteurs

Utilisation de la plateforme EsPASS et consultation de la page cartographie

 **d'impact****Cibles / Échéances :**

Professionnels de santé : médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, ...

La diffusion d'information doit être régulière tout au long de l'année

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

La diffusion d'informations auprès des professionnels de santé n'est pas simple, elle repose sur plusieurs stratégies. Elle doit s'appuyer sur de nombreuses actions diversifiées et à renouveler régulièrement.

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

0.2 ETP RSSBFC

**Perspectives :** *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Construire une stratégie solide de communication à destination des professionnels de santé pour l'ensemble des dispositifs régionaux notamment ceux du RéPPOP BFC.

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 14 : Développer les compétences des professionnels de santé et du sport intervenant dans le champ de l'APA et favoriser l'interdisciplinarité

<h2>Action 14.1</h2>	<h2>Mettre en place des formations/informations complémentaires pour les professionnels de santé</h2>
<p><b>Maître(s) d'ouvrage :</b> ARS</p> <p><b>Maître(s) d'œuvre :</b> Réseau sport-santé</p>	<p><b>Présentation / Description :</b></p> <p>La loi de modernisation du système de santé de 2016 a ouvert la possibilité aux médecins de prescrire une APA aux personnes en affections de longues durées. Afin de faciliter les modalités de prescription par les professionnels de santé, il convient de mettre à jour ou de développer leurs compétences afin d'augmenter le nombre de prescription. Le Réseau Sport-Santé développe diverses actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plateforme EsPASS : une formation en ligne composée de plusieurs petites vidéos guident les médecins pour conseiller et prescrire l'APA (création d'un compte « médecin » sur la plateforme <a href="https://espas-bfc.fr">https://espas-bfc.fr</a>).</li> <li>- Intervention du RSS dans les formations de capacité de médecine du sport.</li> <li>- Développement de formation médicale continue au sein des CPTS ou regroupement de médecins en formation DPC ou non.</li> <li>- Intervention en formation initiale de médecine à développer.</li> <li>- Mise en place de formation continue pour les masseurs-kinésithérapeutes.</li> <li>- Intervention au sein du Diplôme universitaire « sport-santé en officine ».</li> </ul>
<p><b>Partenaire(s) :</b> URPS MK Société de médecine, de l'exercice et du sport FC Secteur privé Ordre des médecins URPS ML SSR Société française sport-santé CPTS SSR La Beline</p>	<p><b>Objectif(s) de l'action :</b></p> <p>Lever les principaux freins aux pratiques professionnelles médicales en informant et en développant les compétences sur les bénéfices de l'APA et sur les dispositions de prescription. Créer un réseau de médecins référents Sport-Santé, pour le déploiement du PASS et des autres dispositifs sport-santé.</p>
<p><b>Budget :</b> Budget RSSBFC</p> <p><b>Source(s) :</b> ARS</p>	<p><b>A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la prescription d'APA par les professionnels de santé ;</li> <li>- Promouvoir les dispositifs sport-santé auprès des professionnels de santé ; afin qu'ils orientent au mieux leurs patients vers la pratique d'APA.</li> </ul> <p><b>Principales tâches :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître le RSSBFC et son dispositif PASS</li> <li>- Faire connaître la plateforme EsPASS aux professionnels de santé</li> <li>- Mettre à jour des contenus de formation sur EsPASS et ouvrir d'autres « espaces » pour d'autres professionnels de santé : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens...</li> <li>- Proposer des interventions aux facultés de médecine en formation initiale</li> <li>- Organiser des soirées d'informations et construire leurs contenus</li> </ul> <p><b>Déclinaison territoriale :</b> Régionale et locale</p>

**Indicateurs :**

**de réalisation**

Nombre d'offres de formation

Nombre d'intervention du RSSBFC auprès des professionnels de santé

**de résultats**

Nombre de personnes bénéficiaires du PASS

Nombre de connexions sur EsPASS « médecin »

**d'impact**

**Cibles / Échéances :**

Tous les professionnels de santé de la BFC

2021-2022 : ouverture de nouveaux « espaces » professionnels sur la plateforme EsPASS

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

0,1 ETP RSSBFC

**Perspectives :** *Multipliation de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Construction d'une formation sport-santé spécifique pour les professionnels de santé sous forme de webinaire en direct et en soirée

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 14 : Développer les compétences des professionnels de santé et du sport intervenant dans le champ de l'APA et favoriser l'interdisciplinarité

## Action 14.2

### Former les éducateurs sportifs à la thématique « Sport & maladies chroniques »

**Maître(s) d'ouvrage :**  
DRDJSCS/DRAJES

**Maître(s) d'œuvre :**  
CROS BFC

**Partenaire(s) :**  
RÉPPOP  
Universités STAPS  
Besançon et Dijon  
Fédérations sportives  
CREPS Besançon et  
Dijon  
Fédérations sportives  
Ligues et comités  
régionaux  
SSR La Beline  
CRCP Pont d'Héry

#### Présentation / Description :

La politique interministérielle en faveur de la promotion de la santé par la pratique régulière d'activité physique, ainsi que le décret de mars 2017 sur l'organisation du sport sur prescription conduit de plus en plus, les éducateurs sportifs à accueillir un large public dans leurs séances. Parmi ce public des personnes peuvent être sédentaires et/ou atteintes d'une maladie chronique (maladies cardiovasculaires, diabète, insuffisance respiratoire... parfois associée à une surcharge pondérale). Dans ce cadre, de nombreuses formations continues sont proposées :

- Sport et maladies chroniques par le CROS BFC ainsi que des journées de formation continues thématiques ;
- 2 Diplômes universitaires : « Educateur Sportif et Activité Physique pour la Santé » à Dijon et « Activités physiques adaptées, nutrition et cancer » à Besançon ;
- Nombreuses formations fédérales : Natation, Éducation physique et gymnastique volontaire (EPGV), Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), Basket, Handball, Tennis...

#### Objectif(s) de l'action :

Accroître les compétences des encadrants du sport dispensant l'APA aux patients atteints de maladies chroniques.

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Ces formations visent à ajuster les compétences théoriques et pratiques de l'éducateur sportif pour lui permettre d'assurer l'accueil des personnes souffrant de maladies chroniques et ne présentant aucune limitation fonctionnelle ou des limitations légères au sein de sa structure (club, association, collectivité, ...) dans la spécialité couverte par son diplôme.

**Budget :**

#### Principales tâches :

- Diffusion de ces offres de formations à l'ensemble du mouvement sportif ;
- Mettre à jour et développer de nouveaux contenus de formation ;
- Organiser des sessions sur l'ensemble du territoire ;
- Accompagner les fédérations dans l'organisation de formation sport-santé fédérales sur la région, mise à disposition d'un tronc commun pour plusieurs disciplines.

**Source(s) :**

#### Déclinaison territoriale :

Régionale

**Indicateurs :**

**de réalisation**

Nombre d'offres de formation continue disponibles.

**de résultats**

Nombre d'éducateurs sportifs formés par les différents organismes.

Nombre d'offres sport-santé mises en places sur le volet thérapeutique et bien-être.

**d'impact**

Généraliser les offres sport-santé de loisir et de proximité.

**Cibles / Échéances :**

Educateurs sportifs professionnels et bénévoles (uniquement formations fédérales).

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Ces formations doivent respecter les prérogatives des diplômes initiaux des éducateurs sportifs et être en corrélation avec les limitations fonctionnelles des futurs pratiquants.

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

**Perspectives :** *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Construction d'un catalogue de formations « sport-santé » regroupant toutes les offres.

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 14 : Développer les compétences des professionnels de santé et du sport intervenant dans le champ de l'APA et favoriser l'interdisciplinarité

## Action 14.3

Former les équipes pluridisciplinaires et le personnel de l'éducation nationale pour la prise en charge des enfants/adolescents en surpoids ou obésité notamment sur l'APA

### Maître(s) d'ouvrage :

ARS

### Maître(s) d'œuvre :

RÉPPOP

### Partenaire(s) :

Services des DIFOR  
de la région  
académique  
Référénts  
Réseau sport-santé  
IREPS

### Présentation / Description :

Dans le cadre du Plan de Formation Académique (PAF), une formation pluri-professionnelle « Accompagnement et prise en charge de l'obésité pédiatrique » est développée sur l'académie de Besançon.

Basée sur l'échange d'expériences et l'identification des ressources potentielles, cette formation d'une journée réunit jusqu'à une trentaine de professionnels : professeurs des écoles, d'EPS, de SVT et infirmiers de l'éducation nationale.

- Repérage des malaises et difficultés en classe ;
- Déterminants pour un enseignement adapté aux élèves sédentaires en cours d'EPS ;
- Accompagner l'intégration des élèves à besoins particuliers par l'utilisation du certificat d'(in)aptitude partielle et la mise en place d'APA ;
- Connaître les enjeux du PNNS et les dernières actualités dans le champ de la santé et de la nutrition.

### Objectif(s) de l'action :

Permettre une meilleure prévention du surpoids de l'élève par un discours commun autour de l'activité physique et de l'alimentation chez l'enfant et l'adolescent.

Développer des actions éducatives spécifiques dans les établissements, ou à proximité, pour engager les élèves sédentaires dans un mode de vie plus actif afin qu'ils soient pleinement acteur de leur santé.

### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Accompagner dans l'élaboration de projets éducatifs innovants pour lutter contre la sédentarité et promouvoir des pratiques d'AP régulières chez les jeunes.

### Budget :

Inclus dans le  
budget  
RÉPPOP-BFC

### Source(s) :

ARS via FIR

### Principales tâches :

- Prévoir des temps de concertation avec les services de santé scolaires des rectorats et les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (EPS, SVT), en lien avec les Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale de chaque département ;
- Planifier les journées de formation avant la fin de l'année scolaire pour qu'elles soient intégrées au PAF l'année scolaire suivante ;
- Diffusion de méthodes pédagogiques et outils lors des journées de formation.

### Déclinaison territoriale :

Formation départementale ou par bassin d'établissement

**Indicateurs :**

**de réalisation**

Nombre de formations réalisées  
Nombre de professionnels formés

**de résultats**

**d'impact**

Identifier les actions de prévention mise en œuvre à la suite de ces formations

**Cibles / Échéances :**

Toucher l'ensemble des 8 départements à l'horizon 2024

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Maintien d'une collaboration avec l'Education nationale ;
- La richesse des échanges et l'élaboration de projet innovant déclinable dans un établissement est plus important lorsque plusieurs professionnels d'un même secteur viennent se former.
- Lorsque la prévalence du surpoids est importante sur le territoire, décliner ces formations par « secteur » en impliquant les collectivités territoriales et le mouvement associatif local.

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

0.20 ETP au RÉPPOP-BFC pour la coordination et la mise en place des formations

**Perspectives :** *Multipliation de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Diffuser ces modalités de formation sur l'académie de Dijon  
Repérer et diffuser des actions et programmes de prévention efficient sur le territoire

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 5 : Identifier des voies de solvabilisation de la pratique d'APA à visée sanitaire

Mesure 15 : Accompagner et soutenir les voies de solvabilisation de l'offre d'APA existantes et en explorer des nouvelles

## Action 15.1

### Lancer une réflexion pour identifier de nouveaux financeurs et pérenniser/déployer les dispositifs existants

#### Maître(s) d'ouvrage :

ARS  
DRDJSCS/DRAJES

#### Maître(s) d'œuvre :

Equipe projet sport-santé

#### Partenaire(s) :

CPAM  
Collectivités territoriales  
Autres partenaires intentionnels régionaux  
Conférences des financeurs  
Acteurs privés

#### Présentation / Description :

En BFC, le dispositif PASS est soutenu financièrement par des fonds publics provenant de l'ARS, de l'Agence nationale du sport et du conseil régional. Il permet alors aux bénéficiaires d'obtenir une aide partielle et dégressive sur leur cotisation sport-santé (50% année 1, 30% année 2, 10% année 3 et 4). Cette organisation financière permet un engagement progressif de la personne et d'attribuer chaque année des aides à de nouveaux bénéficiaires. Ce modèle garantit actuellement la pérennité et un déploiement équitable du dispositif via le RSSBFC mais repose uniquement sur 3 financeurs publics. Il convient aussi de mobiliser d'autres organismes comme la conférence des financeurs, des financeurs privés, des mutuelles, des collectivités (via CLS) ... Une expérimentation permise par l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pourrait également être menée. Une réflexion doit également être menée avec l'assurance maladie avec les objectifs de prévention des médecins.

#### Objectif(s) de l'action :

Mobiliser d'autres financeurs au niveau régional ou national afin de garantir la pérennité du dispositif, assurer un déploiement équitable sur BFC.

#### A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Le dispositif de prescription et de dispensation de l'APA est porteur d'avancées qu'il convient de souligner. Néanmoins, des pistes d'amélioration du dispositif peuvent être envisagées, dont la question du financement de l'APA. Sur ce point, il est important de soutenir et développer les voies de solvabilisation existantes et, en même temps, de conduire une réflexion pour définir un modèle financier pour la prise en charge du dispositif.

#### Budget :

#### Source(s) :

#### Principales tâches :

- Lancer une réflexion collective avec les partenaires régionaux dans le cadre d'une équipe technique régionale (ETR).
- Inciter les collectivités territoriales à inclure l'APA dans les CLS (actuellement 14 CLS disposent d'une fiche action sur le PASS sans fond spécifique).
- Constitué un projet d'Article 51 (via ETR).
- Mobiliser l'assurance maladie pour une expérimentation sur les objectifs de prévention des médecins en matière de prescription de l'APA.

#### Déclinaison territoriale :

Nationale, régionale, départementale, communauté de communes

**Indicateurs :**

**de réalisation**

Nombre de financeurs et de financement pour le PASS (2011 : DRDJSCS, 2016 : + ARS, 2019 : + conseil régional)

**de résultats**

Nombre de bénéficiaires du PASS (augmentation chaque année 1500 en 2019)

Nombre de CLS comprenant une fiche action sport-santé et PASS (14 actuellement)

**d'impact**

Déploiement équitable sur tout le territoire régional auprès de la population concernée

**Cibles / Échéances :**

**Points de vigilance :** *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Actuellement les financements sont uniquement via subventions publiques.

**Estimation de la charge de travail :** *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en ETP ou en jours de travail)*

**Perspectives :** *Multipliation de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Suivi du nombre de financements privés.

**STRATÉGIE  
RÉGIONALE**

**SPORT**

**SANTÉ**

**BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
2020-2024**

*Version 1 – Novembre 2020*